

N° 50

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 35

UNIVERSITES

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncet, Robert Schmitt, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 45), 1293 (tome XXII) et in 8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

Loi de finances. — Bibliothèques - Etudiants - Recherche - Universités.

SOMMAIRE

| | PAGES |
|---|-------|
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| INTRODUCTION – Présentation des crédits demandés pour 1980 | 7 |
| – Dépenses ordinaires | 7 |
| – Dépenses en capital et de recherche | 9 |
| CHAPITRE I – LES PERSONNELS..... | 11 |
| I – Les dépenses de personnels | 11 |
| II – Evolution des emplois | 12 |
| A. Créations | 14 |
| B. Transformations | 14 |
| III – Les personnels enseignants | 15 |
| A. Situation des personnels enseignants | 15 |
| 1) Données numériques | 15 |
| 2) Conséquences : le double déséquilibre des pyramides des emplois et des âges | 15 |
| 3) Le symptôme : la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant | 16 |
| B. Les mesures de corrections des déséquilibres | 17 |
| C. La réforme des carrières universitaires..... | 17 |
| 1) Les dispositions | 17 |
| 2) Observations..... | 19 |
| IV – Le programme de stabilisation des personnels hors statut | 20 |
| A. Bilan | 20 |
| B. Les agents « non-intégrables » | 21 |
| C. Observations | 22 |
| CHAPITRE II – LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS | 24 |
| Observations préliminaires | 24 |
| 1) Les centres universitaires | 24 |
| 2) La carte universitaire | 24 |
| 3) Les ressources propres des Universités | 25 |
| I – Etudiants et charges d'enseignement | 26 |
| A. Les effectifs d'étudiants | 26 |

| | |
|--|-----------|
| B. Evaluation du taux d'encadrement | 27 |
| II - Les crédits « Enseignements supérieurs » | 28 |
| A. Les dépenses de fonctionnement | 30 |
| B. Les crédits pour heures complémentaires | 31 |
| C. La gestion des universités | 32 |
| CHAPITRE III - LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE | 33 |
| I - Les enseignements supérieurs | 34 |
| A. Les orientations de la recherche | 34 |
| B. Les moyens financiers | 35 |
| C. Le rôle de la mission de la recherche | 35 |
| II - Le Centre national de la recherche scientifique | 36 |
| A. La réforme du C.N.R.S. | 37 |
| B. Les crédits | 39 |
| III - Observations générales sur la recherche universitaire | 40 |
| A. La recherche dans les Universités | 40 |
| B. Le renouvellement des personnels | 41 |
| C. La recherche fondamentale | 41 |
| D. La gestion de la recherche | 41 |
| CHAPITRE IV - L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS ... | 42 |
| I - Les oeuvres universitaires | 43 |
| A. Les restaurants universitaires | 43 |
| B. Les résidences universitaires | 44 |
| II - Les bourses et secours d'études | 45 |
| A. Evolution du nombre de boursiers | 45 |
| B. Les mesures 1979-1980 | 46 |
| C. Observations | 47 |
| CHAPITRE V - LES BIBLIOTHEQUES | 49 |
| I - L'agence universitaire de documentation et d'information scientifique (AUDIST) | 49 |
| II - Les bibliothèques universitaires | 50 |
| III - Analyse globale des crédits des autres bibliothèques | 51 |
| IV - La Bibliothèque Nationale | 52 |
| A. Evolution des moyens financiers | 53 |
| B. Observations | 54 |
| CHAPITRE VI - L'ECOLE FRANCAISE DE ROME ET LES GRANDS ETABLISSEMENTS A L'ETRANGER | 55 |
| I - L'école française de Rome | 55 |

| | |
|---|----|
| A. Historique | 55 |
| B. Missions | 56 |
| C. Activités | 57 |
| D. Organisation | 58 |
| E. Crédits | 58 |
| F. Autres moyens | 59 |
| G. Comparaisons | 61 |
| H. L'impérieuse nécessité de définir une politique cohérente | 61 |
| II - Compléments d'information | 63 |
| A. L'institut français d'archéologie orientale du Caire | 63 |
| B. Ecole française d'Athènes | 63 |
| C. Casa de VELAZQUEZ | 64 |
| Débats en commission | 66 |
| Annexes | 69 |
| Annexe I - Réponses à des questions écrites du rapporteur spécial au cours de l'année 1979 | 69 |
| 1) Evolution du financement des Universités | 69 |
| 2) Contribution des universités à la formation continue | 70 |
| 3) Intervention d'associations dans le fonctionnement des universités | 73 |
| Annexe II - Réponses à des questions du rapporteur spécial sur l'exécution du budget 1979 et sur le projet de budget 1979 | 74 |
| 1) L'action internationale du ministère | 74 |
| 2) La rénovation du Muséum national d'Histoire naturelle | 77 |
| 3) Subventions allouées à des organisations estudiantines | 78 |

AVANT-PROPOS

L'analyse du projet de budget des universités constitue toujours un exercice difficile. Après l'explosion des effectifs d'étudiants et d'enseignants qui, en 15 ans, a complètement bouleversé la nature de l'institution universitaire et plus de 10 ans après le vote de la loi d'orientation, le point d'équilibre entre le principe d'autonomie pour les établissements et l'exigence du national qui implique uniformité et égalitarisme, n'a toujours pas été trouvé. A cet égard, une véritable solution est difficile à imaginer : comment concevoir une dévolution réelle des pouvoirs au niveau des universités dans un système où la majeure partie du financement et la réglementation émanent du Ministère. Cette contradiction se résout d'ailleurs progressivement par un retour « au centralisme » dont le dernier signe est la réforme des carrières des enseignants universitaires et le prochain sera certainement l'élaboration de la carte universitaire.

Par ailleurs, les universités vivent une double crise, de financement et de structures.

L'enseignement supérieur n'est plus au rang des priorités : le taux de croissance du budget pour 1980 est l'un des plus bas enregistrés depuis longtemps (avec celui de 1978). Aujourd'hui, la stabilisation des effectifs d'étudiants, la conjoncture économique, la volonté des pouvoirs publics de maîtriser l'évolution des dépenses sont autant de causes de restriction financière.

Les universités vivent également une crise permanente des « structures » à laquelle la loi d'orientation n'a pas apporté un ensemble cohérent de solutions. Il suffit de rappeler que le nombre d'enseignants est passé de 8 000 en 1960 à 30 000 en 1969 et que celui des étudiants est passé de 200 000 à 600 000 sur la même période pour mesurer l'ampleur considérable de la transformation du système universitaire. Les enseignants seront environ 45 000 en 1980 et les étudiants 900 000. Ces phénomènes d'ordre quantitatif se sont accompagnés d'une modification profonde des cadres pédagogiques et surtout d'une interrogation lancinante sur le rôle de l'Université comme moyen de formation et d'insertion professionnelle. Cette interrogation peut expliquer les critiques de l'opinion publique envers l'enseignement supérieur voire même le manque de confiance quant à l'utilisation des sommes mises par la collectivité à la disposition des universitaires.

C'est dans ce contexte de restriction financière et d'immixtion grandissante de l'Etat dans le fonctionnement des établissements qu'il convient d'analyser le projet de budget du ministère des universités pour 1980 qui s'inspire d'une volonté de clarification et d'instauration (ou de restauration) de

relations plus stables entre l'Etat et les universités. Il est vrai que la gestion plus ou moins inadéquate des ressources des universités, sur laquelle votre rapporteur avait attiré l'attention l'an dernier, exigeait des mesures de redressement dans un cadre concerté.

Ce rapport, après une présentation synthétique des crédits comportera un examen des sujets suivants :

- les crédits de personnels et de la réforme des carrières des enseignants universitaires,
- l'évolution du système universitaire français et de ses moyens de fonctionnement,
- la recherche universitaire,
- les mesures d'action sociale en faveur des étudiants,
- le financement des bibliothèques,
- l'action internationale du ministère notamment à travers les grands établissements à l'étranger.

Des observations particulières seront présentées sur trois problèmes spécifiques dont votre rapporteur s'était préoccupé l'an dernier en effectuant des visites

- au centre universitaire d'Avignon,
- à la Bibliothèque nationale,
- au Muséum national d'histoire naturelle.

La Commission des finances et votre rapporteur notent avec satisfaction que des moyens supplémentaires sont inscrits au projet de budget pour 1980

- pour la poursuite du programme de rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (cf. annexe II 2°),
- pour entreprendre la conservation et le sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale.

Concernant ce dernier établissement, la progression de la subvention est sensible puisqu'elle s'établit à + 49 %. Votre rapporteur souhaite que cette action soit poursuivie avec la même ampleur pendant plusieurs années.

Par contre, concernant la transformation des centres universitaires, votre rapporteur s'étonne et déplore qu'Avignon soit le seul centre universitaire métropolitain dont la transformation n'ait pas été effectuée au cours de l'année 1979. Cette ségrégation est choquante et il serait souhaitable qu'il y soit mis fin dans les plus brefs délais.

Cette année, votre rapporteur s'est plus particulièrement intéressé à l'action internationale du ministère à travers les grands établissements à l'étranger en effectuant une visite à l'Ecole française de Rome.

INTRODUCTION

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS DEMANDES POUR 1980

Le projet de budget du Ministère des Universités pour 1980 s'élève à 14 530 millions de F au lieu de 13 140 millions de F pour 1979, soit une augmentation de 10,6 % (la progression du budget de 1978 à 1979 avait été de 15,02 %).

Les crédits de fonctionnement passent de 11 540 millions de F en 1979 à 12 914 millions de francs en 1980 (+ 11,9 %). Les dépenses de personnel représentent une part croissante de l'ensemble du budget : 71,6 % en 1980 contre 69,5 % en 1979.

Le budget d'équipement, caractérisé par une augmentation d'environ 9 % en 1979, progresse de 9,6 % en autorisations de programmes et de 1 % en crédits de paiement.

La part du budget des universités dans le budget de l'Etat s'établira en 1980 à 2,76 % contre 3,1 % en 1975.

I - LES DÉPENSES ORDINAIRES

| | Crédits votés en 1979 | Crédits prévus pour 1980 | Variation (en %) |
|--|--------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | (en milliers de francs) | | |
| Administration générale | 2 862 | 2 579 | - 9,9 |
| Enseignements supérieurs et bibliothèques | 9 040 719 | 9 974 366 | + 10,3 |
| Recherche | 2 496 880 | 2 936 841 | + 17,6 |
| Total... | 11 540 461 | 12 913 786 | + 11,9 |

A ces crédits s'ajoutent les dotations inscrites au budget de l'Education pour les services communs aux deux ministères (804 millions de F) et pour la participation du ministère des Universités aux charges de retraite de ses personnels (1 milliard de F).

La répartition des dépenses ordinaires par nature de charge et par programme des crédits du ministère évolue de la façon suivante :

| | 1979 (en milliards de F) | 1980 | Part dans le budget de fonctionnement (en %) | Variation de 1979 à 1980 (en %) |
|---|-----------------------------|----------|---|---------------------------------------|
| Universités et autres établissements d'enseignement supérieur | 7 784,8 | 8 603,4 | 62,7 | + 10,5 |
| Bibliothèques | 350,7 | 404,3 | 2,9 | + 15,3 |
| Recherche (non compris les soutiens de programmes) | 2 496,9 | 2 936,8 | 21,4 | + 17,6 |
| Action sociale | 1 404,2 | 1 544,1 | 11,3 | + 9,9 |
| Formation continue | 122,7 | 132,9 | 1 | + 8,3 |
| Relations internationales | 79,6 | 75,7 | 0,6 | - 4,9 |
| Administration | 21 | 21,1 | 0,1 | + 0,5 |
| Total général avec les crédits "Education" | 12 259,9 | 13 718,3 | 100 | + 11,9 |
| Total Ministère des Universités | 11 540,5 | 12 913,8 | | |

Le projet de budget pour 1980 traduit les choix opérés.

1° Les mesures intéressant les personnels : clarification de la situation des personnels en poste dans les Universités

Outre la réforme des carrières des enseignants intervenue par voie réglementaire, le projet de budget poursuit l'action amorcée les années précédentes :

- créations nettes d'emplois au nombre de 832 dont 715 pour la réalisation du programme de résorption des personnels hors statut,
- ajustement des emplois à la situation réelle des personnels par la création de 208 emplois de régularisation,
- transformation de 3 000 emplois d'enseignants au lieu de 900 en 1979 et de 450 emplois de personnels non enseignants.

2° Documentation et information scientifique : accroissement sensible de moyens qui demeurent modiques.

Le projet de budget privilégie deux actions :

- le traitement et la distribution de l'information scientifique et technique par le doublement des crédits de l'Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique (AUDIST) créée en octobre 1978.
- la conservation des collections et les acquisitions de la Bibliothèque nationale pour lesquelles les crédits augmentent de 75 % (les crédits de la Bibliothèque nationale augmentent en conséquence de 49 %). Cette priorité

répond à une demande effectuée par la Commission lors de l'examen du budget 1979.

Les crédits pour les bibliothèques universitaires augmentent de 263,7 millions de F à 261,3 millions de F (+ 10,4 %).

Au total 20 créations d'emplois sont prévues pour les bibliothèques (contre 4 en 1979) ainsi que 20 transformations d'emplois.

3° L'action sociale : des moyens supplémentaires absorbés en grande partie par l'accroissement des charges de fonctionnement.

Les crédits d'action sociale passent dans le projet de budget à 1 544,2 millions de francs (+ 10 %). Les moyens progressent de la façon suivante :

| | 1979 (en millions de francs) | 1980 | Variation (en %) |
|---|---------------------------------|----------------|---------------------|
| Crédits de personnel et de fonctionnement (Médecine préventive et oeuvres universitaires) | 199,2 | 228 | + 14,1 % |
| Interventions : | | | |
| . Bourses | 624,7 | 673,7 | + 7,8 % |
| . Oeuvres universitaires | 432 | 471,9 | + 9,2 % |
| . Sécurité sociale | 146,1 | 170,3 | + 15 % |
| . Divers | 0,2 | 0,2 | - |
| | <u>1 404,2</u> | <u>1 544,1</u> | <u>+ 10 %</u> |

II - LES DEPENSES EN CAPITAL ET LA RECHERCHE

| | Autorisations de programme | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 1979 | 1980 | 1979 | 1980 |
| 1. Enseignements supérieurs (hors recherche) et bibliothèques | 311,2 | 354 | 304,8 | 324,6 |
| 2. Action sociale | 20,5 | 20,5 | 24,8 | 23,2 |
| 3. Recherche | | | | |
| a) Enseignements supérieurs | | | | |
| - soutien des programmes | 293,9 | 324,7 | 293,9 | 324,7 |
| - autres crédits | 113,3 | 110 | 113,4 | 105 |
| b) C.N.R.S. | | | | |
| - soutien des programmes | 434,4 | 487,9 | 436,4 | 486,9 |
| - autres crédits | 362,1 | 386,3 | 426,3 | 351,8 |
| TOTAL... | <u>1 535,4</u> | <u>1 683,4</u> | <u>1 599,6</u> | <u>1 616,2</u> |

.../...

1° L'augmentation des autorisations de programme pour les enseignements supérieurs (hors recherche) sera essentiellement consacrée aux opérations de sécurité et de maintenance immobilières et au renouvellement du matériel informatique.

2° Les crédits d'équipement aux enseignements supérieurs s'accompagneront de :

- la création de 105 emplois budgétaires pour la résorption des personnels hors statut,
- la création de 14 emplois au titre de la recherche en astronomie et les centres de calcul.

Sur les emplois ouverts au C.N.R.S., 84 seront réservés pour des chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires.

3° Centre national de la recherche scientifique

La subvention de fonctionnement passe de 2 432,5 MF à 2 855,6 MF (+ 17,6 %). Cette augmentation s'explique par des ajustements de crédits et par le coût des créations et transformations d'emplois.

Les mesures concernant les personnels sont les suivantes :

- 341 créations nettes (238 emplois de chercheurs et 103 de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs),
- 306 emplois pour la résorption des personnels hors statut (123 chercheurs et 183 ITA),
- 509 transformations d'emplois (291 chercheurs et 218 ITA).



CHAPITRE I

LES PERSONNELS

Dans ce chapitre, votre rapporteur se propose d'analyser plus particulièrement trois sujets :

- l'évolution des crédits de personnels du budget des Universités ;
- l'évolution du nombre des emplois budgétaires ou non de 1979 à 1980 ;
- la poursuite du programme de stabilisation des personnels « hors statut ».

I. - LES DEPENSES DE PERSONNEL

Dans le projet de budget pour 1980, les crédits destinés à la rémunération des personnels atteignent :

- 6 975,4 millions de francs sur chapitres de personnels (+ 12,5 %)
- 3 423,6 millions de francs sur chapitres de subvention (+ 16,6 %)

Les crédits inscrits au budget de l'Education servant à rémunérer des personnels mis à la disposition du Ministère des Universités s'élèvent à 804,5 millions de francs.

Au total, les crédits de personnels atteignent 10 399 millions de francs, soit :

- 80,5 % des dépenses ordinaires (79,1 % en 1979 et 77 % en 1978)
- 71,6 % de l'ensemble du budget (69,5 % en 1979 et 67,6 % en 1978)

L'augmentation de ces crédits se décompose en :

- 454 millions de francs de mesures acquises
- 878,8 millions de francs de mesures nouvelles

Les mesures nouvelles s'expliquent pour :

- 49,9 MF par les créations nettes d'emplois
- 108 MF par les mesures de régularisation et l'intégration des hors-statut
- 64,8 MF par les transformations d'emploi.
- 655,7 MF au titre des ajustements de crédits (notamment provision pour hausse des rémunérations en 1980)
- 4,4 MF de mesures catégorielles
- 4 MF de transferts négatifs.

II. - EVOLUTION DES EMPLOIS

En 1980, le budget des Universités comportera 73 920 emplois budgétaires sur chapitres de personnels auxquels s'ajoutent 16 814 emplois budgétaires ouverts au budget de l'Education ainsi que 25 997 emplois à des chapitres de subvention.

Ce sont donc 116 731 emplois financés sur le budget de l'Etat qui seront affectés dans des établissements relevant du Ministère des Universités.

Au cours des 5 dernières années, le nombre des créations d'emplois (non compris les transferts) a suivi l'évolution suivante : 1976 : + 1037 ; 1977 : + 2110 ; 1978 : + 2267 ; 1979 : + 1896 ; 1980 : + 1806.

Le nombre des créations nettes pour 1980 s'établit à 472.

Le détail de ces mesures est fourni par le tableau récapitulatif ci-dessous.

TABLEAU ANNEXE

Bilan des créations, transformations et transferts d'emplois y compris la partie du chapitre 31-07 du budget Education concernant les établissements d'enseignement supérieur (Emplois « budgétaire » et emplois rémunérés sur) chapitre de subvention

| | CATEGORIES | CREATIONS | | | Transformations ayant une incidence sur le nombre d'emplois (B) | TOTAL (A + B) | Transferts (C) | TOTAL (A + B + C) | Transformations (non compris B) | OBSERVATIONS |
|---|-----------------|------------------|-------------------------------|-----------|---|---------------|----------------|-------------------|---------------------------------|---|
| | | Créations nettes | Régularisation et hors-statut | TOTAL (A) | | | | | | |
| <u>ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS ET BIBLIOTHEQUES</u> | | | | | | | | | | |
| Hors enveloppe recherche | Enseignants (a) | + 60 | + 208 | + 268 | - 243 + 160 | + 185 | | + 185 | 4 637 | (a) y compris élève E.N.S. (1) dont 12 au budget de l'Education (Chapitre 31-07) et dont 4 emplois au chapitre 36-14 |
| | A.T.O.S. | + 39 (1) | + 715 (2) | + 754 | + 65 | + 819 | + 1 | + 820 | 335 | |
| | Bibliothèques | + 18 | | + 18 | | + 18 | + 4 | + 22 | 20 | |
| | Ensemble | + 117 | + 923 | + 1 040 | - 18 | + 1 022 | + 5 | + 1 027 | 4 992 | |
| Enveloppe recherche | Astronomes | + 4 | - | + 4 | - | + 4 | - | + 4 | - | (2) Dont 70 au budget de l'Education (Chapitre 31-07) |
| | A.T.O.S. | + 10 | + 105 | + 115 | - | + 115 | - | + 115 | 81 | |
| | Ensemble | + 14 | + 105 | + 119 | - | + 119 | - | + 119 | 81 | |
| TOTAL Supérieur | | + 131 | + 1 028 | + 1 159 | | + 1 141 | + 5 | + 1 146 | 5 073 | (3) Dont 84 pour des chercheurs travaillant dans des laboratoires universitaires |
| <u>C.N.R.S.</u> | Chercheurs | + 238 | + 123 (3) | + 361 | - | + 361 | - | + 361 | 291 | |
| | I.T.A. | + 103 | + 183 | + 286 | - | + 286 | + 2 | + 288 | 218 | |
| | Ensemble | + 341 | + 306 | + 647 | - | + 647 | + 2 | + 649 | 509 | |
| TOTAL GENERAL | | + 472 | + 1 334 | + 1 806 | - 18 | + 1 788 | + 7 | + 1 795 | 5 582 | |

A. Créations d'emplois

Elles sont au nombre de 1 806 dont 1 155 emplois budgétaires et 651 sur chapitres de subvention. Le tableau précédent montre que la plupart des créations budgétaires correspondent à des mesures de régularisation ou pour l'intégration des personnels hors-statut. Concernant les enseignements supérieurs, les créations nettes s'élèvent à 60 (dont 30 emplois d'assistant).

B. Les transformations d'emplois

Elles sont importantes et s'appliquent en particulier aux enseignants : 4 637 au total dont 1 637 de régularisation ou d'ajustement aux situations réelles.

Les autres transformations d'emplois (soit 3 000) se répartissent comme suit :

- 2 100 transformations d'emplois d'assistant (dont 150 assistants chefs de clinique) en emplois de maître assistant (1 950) et assimilés (100 chefs de travaux et 50 professeurs odontologistes de 1er grade). Notamment tous les emplois d'assistant agrégé sont transformés en emplois de maître assistant.

- 800 transformations d'emplois de maître assistant (720) et chef de travaux (80) en emplois de maître de conférences au lieu de 300 en 1979.

- 100 emplois de maître de conférences en emplois de professeur dont 20 en emplois de classe exceptionnelle.

III. - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

A/ Situation des personnels enseignants

1°) *Données numériques :*

Pour l'année universitaire 1978-1979, on comptait plus de 40 000 enseignants : 15 077 assistants, 14 742 maîtres-assistants, 5 198 maîtres de conférences et 4 619 professeurs auxquels s'ajoutaient quelques centaines d'enseignants associés.

Les effectifs de ces enseignants ont suivi une progression vertigineuse puisque, au total, on dénombrait 503 enseignants en 1880, 1 048 en 1909, 1 145 en 1930, 8 000 en 1960, 30 000 en 1969 et 38 000 en 1975.

Concernant les enseignants de rang magistral (professeurs et maîtres de conférences) et les maîtres-assistants, les chiffres sont les suivants : 723 en 1928, 8 680 en 1965, 20 850 en 1975, 24 549 en 1978. Ils devraient être environ 28 000 en 1980.

Au 1^{er} juillet, les traitements annuels nets s'échelonnaient de 64 600 F pour un assistant non agrégé à 183 850 F pour un professeur titulaire de classe exceptionnelle.

2°) *Conséquences :* Le double déséquilibre des pyramides des emplois et des âges.

Les recrutements massifs opérés à partir de 1960 pour faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants et pour mettre en oeuvre de nouvelles méthodes pédagogiques ont provoqué un double déséquilibre :

a) déséquilibre des emplois : le pourcentage des enseignants de rang magistral est passé de 46 % en 1960 à 26 % en 1969 et il ne remonte que lentement. On considère dans les pays industrialisés qu'un taux de 40 % d'enseignants de rang magistral est souhaitable. De plus, et bien qu'il faille se garder de généralisations hâtives et abusives, cet afflux d'enseignants ne s'est peut-être pas toujours fait sur des critères sélectifs.

b) déséquilibre démographique : il est évident au niveau de l'ensemble du corps enseignant dont la répartition globale par tranches d'âge est la suivante :

- moins de 40 ans : 48 %
- 40 à 50 ans : 32,8 %
- plus de 50 ans : 19,2 %.

Il est également manifeste pour les enseignants de rang magistral dont les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- moins de 40 ans : 13,8 %
- 40 à 50 ans : 42,9 %
- plus de 50 ans : 43,3 %

Ces chiffres montrent que l'effectif de la tranche d'âge 40-50 ans occupe un pourcentage de postes très important et qu'il se produit un blocage d'avancement pour les candidats de moins de 40 ans.

Les prévisions de départs à la retraite ne laissent pas présager une amélioration prochaine.

Le calcul des départs théoriques, sur la base de l'âge actuel des enseignants, permet, en effet, de voir que le taux de départ à la retraite oscillera jusqu'en 1987 à l'intérieur de l'écart 0,5 - 1 %, ce qui donne un nombre annuel de départs compris entre 150 et 300. A partir de 1988 seulement, une augmentation régulière s'amorcera, puisque les départs passeront de 427 à 773 en 1996.

Blocage des carrières, vieillissement du corps enseignant, effectifs trop importants à la base, absence de renouvellement sont des phénomènes qui devraient durer encore de longues années. Les risques sont ceux de sclérose et d'insatisfaction des personnels.

| ANNÉE | ASSISTANTS inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître- assistant | ACCROIS- SEMENT par rapport à l'année précédente. | CRÉATIONS d'emplois de maîtres- assistant | TRANSFOR- MATIONS d'emplois d'assistant en maître- assistant | TOTAL des créations et transfor- mations |
|------------|--|---|--|---|---|
| 1973 | 2 707 | + 622 | 401 | 450 | 851 |
| 1974 | 3 367 | + 660 | 325 | 400 | 725 |
| 1975 | 3 592 | + 225 | 48 | 600 | 648 |
| 1976 | 4 898 | + 1 306 | 119 | 1 000 | 1 119 |
| 1977 | 5 669 | + 771 | 16 | 950 | 966 |
| 1978 | 6 455 | + 786 | 5 | 450 | 455 |
| 1979 | (1) | (1) | 27 | 600 | 627 |
| 1980 | | | - | 2 100 | 2 100 |

(1) Chiffres non disponibles.

L'accroissement continu depuis 1973 du nombre d'assistants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant (LAFMA) traduit les déséquilibres du corps enseignant.

Le faible nombre de créations d'emplois, infime depuis 1977, n'a jamais constitué une solution à la mesure du problème posé ; la voie choisie a été celle des transformations d'emplois.

Il convient de noter que la liste d'aptitude est supprimée par les décrets du 9 août 1979 qui réforment le statut des enseignants universitaires.

B/ Les mesures de correction des déséquilibres :

Le détail des mesures prises dans le cadre du projet de budget pour 1980 a été présenté ci-dessus. La faiblesse des créations d'emplois est évidente : 60 emplois d'enseignants dont 30 d'assistants non agrégés. Par contre, les transformations d'emploi (3 000) sont en nombre beaucoup plus important que celui qui avait été annoncé l'an dernier.

Au total, de 1975 à 1979, 3 600 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant ont été proposées (+ 2 100 en 1980), 550 transformations d'emplois de maître-assistant en emplois de maître de conférences (+ 800 en 1980).

Ces mesures, pour souhaitables et indispensables qu'elles soient, ne suffiront, dans la meilleure hypothèse, qu'à un rééquilibrage de la pyramide des emplois.

Concernant le déséquilibre démographique, il conviendrait d'amorcer suffisamment tôt une relève progressive sur les vacances prévisibles. Les inconvénients d'un nouveau recrutement massif qui pourrait être préjudiciable, une nouvelle fois, à la qualité des futurs enseignants, pourraient être atténués.

Il serait souhaitable d'établir un plan de recrutement à long terme, susceptible de garantir un recrutement annuel suffisant pour éviter la sclérose des corps enseignants. Le Ministère indique, dans une réponse écrite, mener des études attentives sur les perspectives à moyen terme en prenant en considération non seulement les besoins actuels mais également les évolutions prévisibles dans le domaine pédagogique et de la recherche.

Compte tenu de l'importance des implications des choix qui seront opérés, il serait souhaitable que le Parlement en soit informé.

C/ La réforme des carrières universitaires :

1°) Les dispositions des décrets du 9 août 1979

a/ création d'un Conseil Supérieur des corps universitaires :

Il remplace l'actuel Comité Consultatif des Universités, dont les compétences seront modifiées : en effet, ce conseil jouera désormais le rôle d'un jury dans les concours prévus en matière de recrutement des personnels enseignants titulaires, par les statuts particuliers applicables à ces personnels.

Ce Conseil se prononce sur les mesures individuelles relatives au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres-assistants. Il exerce à leur égard les attributions reconnues aux commissions paritaires par le statut général de la fonction publique. Il peut être consulté par le Ministre des Universités sur toute question de caractère général intéressant l'enseignement supérieur.

Il est divisé en sections correspondant chacune à une discipline. Les sections sont regroupées par ensemble de disciplines. Chaque section comprend, d'une part les représentants des professeurs, d'autre part des représentants des maîtres-assistants, les uns élus (les deux tiers au minimum), les autres nommés. La durée de leur mandat est de six ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

b/ création d'un corps unique de professeurs :

La fusion entre le corps de maîtres de conférences et le corps des professeurs est réalisée.

Le nouveau corps des professeurs comprendra deux classes et une classe exceptionnelle, l'avancement par promotion d'échelon à l'intérieur de chaque classe se faisant à l'ancienneté, le passage d'une classe à l'autre uniquement au choix.

c/ un mode unique de recrutement : le concours national.

Les textes prévoient par ailleurs la généralisation de la procédure du concours pour le recrutement des professeurs des Universités, soit par voie de concours d'agrégation, soit par voie de concours particuliers ouverts en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois affectés à un établissement, dans les disciplines scientifiques, littéraires et de sciences humaines, soit enfin par voie de concours réservés, dans les disciplines donnant lieu à l'ouverture de concours d'agrégation, à des maîtres-assistants justifiant de dix années de fonctions en cette qualité. Les modalités de recrutement par concours sont étendues aux maîtres-assistants.

En conséquence, le choix des professeurs et des maîtres-assistants sera effectué en dernier ressort par le Conseil Supérieur des corps universitaires dont le choix ne pourra porter que sur les propositions relatives à chacun des emplois concernés faites par les universités.

Concernant les maîtres-assistants, le système actuel de l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, dans laquelle les universités choisissaient, est supprimé.

d/ les obligations de service.

Le décret portant statut des corps de professeurs des universités codifie également leurs obligations de service.

Dans tous les cycles d'enseignement, les professeurs sont chargés de :

- trois heures de cours magistraux par semaine ;
- la coordination des enseignements d'une discipline, d'une année ou d'un cycle d'études ;
- la présidence des jurys d'examen ou la participation à ces jury ;
- la notation au titre du contrôle des connaissances ;
- l'accomplissement de travaux individuels et de travaux collectifs de recherche.

Certains de ces décrets ont reçu une application quasi immédiate. C'est ainsi qu'un arrêté du 27 août a ouvert des concours de recrutement pour l'accès au corps des professeurs des universités dans les disciplines scientifiques (180 emplois) et dans les disciplines littéraires (81 emplois).

Ces postes s'imputent sur le nombre des transformation d'emplois de maître-assistant en maître de conférence, prévues au budget 1979.

2°) Observations sur la réforme des carrières

Les disparités entre les enseignants (de l'horaire de service à la qualité même du travail) sont telles qu'il est illusoire d'entrevoir une véritable solution.

Il convient toutefois d'observer que les nouvelles modalités de recrutement des enseignants marquent un très net retour au « centralisme » et que l'autonomie des universités en est diminuée.

Par ailleurs, les obligations de service des enseignants sont codifiées, mais non modifiées et les cumuls parfois abusifs ne sont pas réglementés.

La Cour des Comptes faisait observer dans son rapport 1978 que certains enseignants cumulaient abusivement des décharges de service et des heures supplémentaires. Dans son rapport 1979, elle rappelle que **la recherche est, pour les enseignants du supérieur, non seulement un droit mais un devoir** : l'examen de certaines statistiques semble montrer que ce n'est pas toujours le cas.

Mais la Cour insistait surtout sur les activités de certains enseignants dont le développement est incompatible avec la recherche : heures complémentaires d'enseignement, activités littéraires ou artistiques, animation de cabinets-conseils, professions libérales. Si l'exercice d'activités extérieures ou supplémentaires peut se révéler bénéfique dans certaines conditions à l'enseignement et à la recherche, il importe qu'il soit contenu dans des limites raisonnables.

Une révision de la réglementation des cumuls et une définition plus précise d'un service à plein temps apparaît souhaitable.

De même, serait-il souhaitable, sauf cas particuliers, pour des raisons familiales, d'instaurer une obligation de résidence sur le lieu d'enseignement. Certains enseignants, ceux que l'on appelle « les turbo-professeurs » se rendent 30 jours par an sur leur lieu de travail.

Ces pratiques aussi contraires aux règles élémentaires du service public pourront donc se maintenir.

IV. LE PROGRAMME DE STABILISATION DES PERSONNELS HORS-STATUT

A/ Bilan :

Le bilan des emplois créés depuis 1977 et prévus dans le projet de budget pour 1980 est présenté dans le tableau récapitulatif.

On constate ainsi qu'en quatre années 5 699 emplois ont été créés au budget des Universités à cette fin (4 409 emplois budgétaires et 1 290 emplois non budgétaires).

Sur les emplois ouverts en 1979 et 1980, un certain nombre d'emplois d'agents de bureau et d'agents de service, permettent d'intégrer sur des emplois de titulaires, dont le recrutement n'obéit pas à la procédure du concours, les personnes remplissant les conditions requises.

Le programme d'intégration sera donc réalisé conformément aux engagements pris.

Le financement en a été assuré par des cumulations de crédits, d'un montant équivalent, internes au budget des universités ou sur d'autres départements ministériels. Le montant par année de ce financement a été le suivant :

- 1977 : 74,4 millions de francs (MF)
- 1978 : 85,3 M.F.
- 1979 : 76,5 M.F.
- 1980 : 78,4 M.F.

Nombre d'emplois créés pour l'intégration de personnels hors-statut.

| Années | Enseignements supérieurs et bibliothèques | | | | | C.N.R.S. (enveloppe recherche) | | | Total |
|--------|---|---------------------|-------------------------------------|--------------|-------|-----------------------------------|----------------|-------|-----------|
| | Enseignements supérieurs (hors recherche) | Enveloppe recherche | Enveloppe formation professionnelle | Bibliothèque | TOTAL | I.T.A. | Chercheurs (d) | TOTAL | |
| 1977 | 600 | 216 | 20 (c) | 50 | 886 | 410 | 82 | 492 | 1 378 |
| 1978 | 1 308 (a) | 243 (b) | 30 | 26 | 1 607 | 71 | 160 | 231 | 1 838 |
| 1979 | 978 | 118 | - | - | 1 096 | 108 | 153 | 261 | 1 357 |
| 1980 | 713 | 105 | - | 2 | 820 | 183 | 123 | 306 | 1 126 |
| | 3 599 | 682 | (c) 50 (c) | 78 | 4 409 | 772 | 518 | 1 290 | 5 699 (c) |

(a) y compris 56 emplois d'abord créés au titre de la recherche

(b) non compris les 56 emplois visés en (a)

(c) non compris 160 emplois attribués en 1976 et 1977 pour les cellules de formation continue

(d) y compris emplois créés pour l'intégration de chercheurs hors statut en fonction dans les laboratoires universitaires.

B/ Les agents « non intégrables »

Les agents qui, en fonction à la date du 31/12/1975 pour la recherche et à celle du 1/4/1976 hors recherche, ne sont pas intégrables, relèvent pour l'essentiel de deux types de situation.

1[°]) Il s'agit d'une part de personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être nommés sur les emplois créés.

Ce sont les agents de plus de 60 ans ou de nationalité étrangère. En mars 1979, le nombre d'agents administratifs, techniciens ouvriers et de service dans ce cas était le suivant, selon l'origine de leur rémunération :

- chapitre 36-11 et 36-15 : environ 400
- crédits du C.N.R.S. : 27

Ce sont également les agents rémunérés à mi-temps dans les Universités pour un motif autre que relevant de la législation sociale, car il n'est pas procédé à des recrutements à mi-temps sur les emplois du chapitre 31-11. Ils sont au nombre de 280 environ.

Enfin, ce sont quelques agents qui, malgré les dispositions prises en matière d'indemnité différentielle, perçoivent des rémunérations incompatibles avec le niveau pouvant être atteint sur un emploi d'intégration compte tenu de leurs diplômes et fonctions.

2°) Il s'agit d'autre part de personnes rémunérées sur des ressources autres que des subventions provenant du Ministère des Universités ou des crédits de l'enveloppe recherche (conventions de formation continue, contrats hors enveloppe recherche, autres ressources provenant de prestations de service fournies par les établissements, collectivités locales...)

L'origine des ressources servant à la rémunération de ces agents ne permettant pas d'envisager leur intégration sur des emplois du Budget des Universités, ils n'ont pas été recensés et leur nombre n'est pas connu.

C/ Observations :

Si l'on s'en tient aux chiffres et aux règles d'intégration, le bilan apparaît positif, sous réserve que les emplois prévus au budget soient rapidement attribués aux bénéficiaires. Des retards ont souvent été constatés dans le passé. D'autres problèmes restent en suspens en raison des critères administratifs et financiers retenus (cinq ans d'ancienneté et rémunération sur les crédits de subvention du Ministère ou de l'enveloppe recherche) ; ces critères se sont révélés à l'usage artificiels et difficiles à appliquer (cf. ci-dessus).

De plus, ces critères ont parfois entraîné des distorsions arbitraires entre des chercheurs dans des situations similaires mais rémunérés sur des crédits d'origines différentes. Des disparités de carrière sont apparues : des agents intégrés au C.N.R.S. ont obtenu des rémunérations plus élevées que certains de leurs collègues qui, quelques années auparavant, avaient été recrutés normalement.

Par ailleurs, la Cour des Comptes a fait observer dans son dernier rapport qu'en matière de recherche, les intégrations avaient été effectuées sans aucun redéploiement, consacrant ainsi des situations acquises au lieu de permettre des réorientations.

Enfin, le décret du 28 mars 1977 réglementant seulement les recrutements de personnels effectués grâce à des subventions du Ministère des Universités, de nombreux laboratoires continuent dès lors à procéder de façon plus ou moins ouverte à des recrutements.

Les problèmes posés par le plan d'intégration mis en place à l'issue du Conseil restreint du 3 novembre 1975 sont indiscutablement complexes et l'expérience a montré que, si sur un plan budgétaire les objectifs étaient atteints, toutes les difficultés n'étaient pas résolues.

Pour ces raisons, la commission des Finances et votre rapporteur souhaitent que des ajustements, nécessaires, soient étudiés et mis en oeuvre.

CHAPITRE II - LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

Observations préliminaires

Avant d'examiner l'évolution des effectifs d'étudiants et les moyens de fonctionnement et d'équipement accordés aux établissements d'enseignement supérieur dans le projet de budget, votre rapporteur souhaite faire le point sur trois questions importantes : les centres universitaires, la carte universitaire et les ressources propres des universités.

1° / les centres universitaires

L'an dernier votre rapporteur avait effectué une mission au centre universitaire d'Avignon pour s'informer de deux problèmes spécifiques aux centres universitaires : leur financement et leurs enseignements. Une analyse détaillée figure dans le rapport n° 74 (Première session ordinaire 1978-79) de la Commission des finances où, en conclusion, la transformation en universités des centres universitaires actuels était demandée pour mettre fin, entre autres raisons, à un transfert de l'Etat vers les collectivités locales.

Au cours de l'année 1979, les centres universitaires de Perpignan et Toulon (décrets 79-149 et 79-150 du 22 février 1979) et celui de Chambéry (décret 79-562 du 27 juin 1979) ont été transformés en universités.

En conséquence, il ne reste plus que trois centres universitaires : Avignon, les Antilles et la Réunion.

Il apparaît souhaitable à votre rapporteur et la Commission des Finances demande expressément qu'une solution définitive soit apportée à cette situation d'exception.

Cela permettrait, par ailleurs, de raisonner sur des bases plus claires pour l'établissement de la carte universitaire.

2° / la carte universitaire

La réforme de la carte universitaire qui suscite depuis l'an dernier une certaine inquiétude diffuse n'interviendra pas, semble-t-il, avant octobre 1980.

La réforme envisagée vise à une nouvelle répartition des formations entre les universités qui, elle-même, s'inscrit dans une perspective de redéploiement des moyens. Le ministère précise par ailleurs qu'il n'est pas envisagé d'établir une carte universitaire au sens juridique du terme ni de supprimer des établissements d'enseignement supérieur. Il n'est pas davantage prévu de remettre en cause de manière systématique l'ensemble des habilitations à délivrer des diplômes nationaux.

Les demandes d'habilitations des universités seront examinées par le ministère en fonction de trois critères :

- 1) Eléments d'ordre quantitatif
 - potentiel enseignant de l'établissement,
 - nombre d'étudiants,
 - capacité des locaux,
 - équipements scientifiques ou techniques.
 - 2) Eléments d'ordre qualitatif
 - intérêt de la formation.

Cet intérêt pouvant être d'ordre professionnel ou d'ordre culturel.

 - valeur pédagogique du contenu de la formation
 - conditions de fonctionnement de la formation : durée effective de l'année universitaire, modalités de contrôle des connaissances, etc.
 - valeur des équipes dans le domaine de la recherche notamment.
 - 3) Eléments d'ordre géographique aux niveaux national et local
- Une concertation a été menée avec la conférence des présidents d'universités sur le problème.

3°/ les ressources propres des universités

La réponse à une question écrite sur les ressources propres des universités figure en annexe de ce rapport.

Comme l'indique le commentaire joint aux tableaux, les chiffres doivent être interprétés avec beaucoup de prudence.

Si l'on tient compte du fait que la moitié des « ressources dites propres » est affectée, le **pourcentage d'autonomie financière des universités atteindrait environ 15 % du total de leurs moyens financiers (compte non tenu des moyens correspondant aux rémunérations des personnels d'Etat affectés dans les universités et qui se sont élevés en 1977 à 4,8 milliards de francs).**

Le tableau I fournit la structure simplifiée du budget-type d'une université.

On perçoit mieux à travers ces chiffres, d'une part les problèmes auxquels sont confrontés les universités par la limitation des crédits accordés par l'Etat, et d'autre part les limites de l'autonomie des universités dont le principe avait été posé par la loi d'orientation.

Tableau I
Budget type d'une université

| RESSOURCES | Part dans le total des ressources | |
|--|--|--|
| | Compte tenu des dépenses en personnels | Compte non tenu des dépenses en personnels |
| I - Provenant de l'Etat | | |
| - Personnels..... | 68,8 | - |
| - Fonctionnement..... | 15,0 | 44,3 |
| - Recherches (subvention) .. | 3,4 | 10,4 |
| - Equipement..... | 1,5 | 4,9 |
| - Autres départements ministériels..... | 0,4 | 1,6 |
| (TOTAL)..... | (88,0) | (61,2) |
| II - Autres ressources | | |
| - Collectivités publiques.. | 0,4 | 1,4 |
| - Droits universitaires.... | 1,5 | 4,7 |
| - Activité propre de l'Université (1)..... | 5,8 | 17,4 |
| - Contrats de recherche.... | 2,2 | 7,7 |
| - Autres ressources affectées (formation continue) (TOTAL) | 2,1 | 7,6 |
| | (12) | (38,8) |
| TOTAL GENERAL..... | 100 | 100 |
| (1) Ventes de produits, de publications, remboursements de prestations de services, produits financiers... | | |

I/ ETUDIANTS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT

A/ Les effectifs d'étudiants :

Le nombre d'étudiants qui était d'environ 214 000 en 1960, est passé à 480 000 en 1967 puis à 811 000 en 1975 et à plus de 855 000 en 1978.

Sur ce total, plus de 100 000 sont des étudiants étrangers : la répartition détaillée des étudiants étrangers par cycle d'enseignement et par discipline figurait dans le rapport sur le budget 1979. (Annexe III. Réponses à des questions écrites du rapporteur spécial).

L'évolution récente par groupes de disciplines dans les universités françaises et les écoles d'ingénieurs est retracée dans le tableau II.

TABLEAU II

Evolution des effectifs par discipline

| DISCIPLINES | Effectifs 1968-69 | Effectifs 1975-76 | Effectifs 1978-79 |
|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Droit et sciences po. | 131 251 | 129 485 | 131 620 |
| Sciences économiques | - | 57 353 | 55 493 |
| MASS et AES (1) | - | 7 525 | 14 881 |
| Lettes et sciences hum. | 200 158 | 252 636 | 261 328 |
| Sciences | 124 791 | 127 406 | 136 926 |
| Médecine | 90 369 | 143 423 | 148 946 |
| Chirurgie dentaire | 7 501 | 11 258 | 12 077 |
| Éducation phys. et sport. | - | 5 136 | 7 839 |
| Pharmacie | 20 579 | 33 510 | 36 014 |
| I.U.T. | 11 817 | 43 526 | 50 283 |
| TOTAL | 586 466 | 811 258 | 855 407 |

(1) MASS = Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales, AES = Administration Economique et Sociale

Dans le secteur universitaire, les effectifs globaux enregistrent une progression de 2,1 %. Dans cet ensemble, les effectifs des I.U.T. augmentent de 6 % et ceux des autres U.E.R. de 1,8 %.

Les projections effectuées pour les prochaines années donnent 885 460 pour l'année universitaire 1979-80 (+ 2,2 %) et 903 773 pour l'année 1980-81 (+ 2,1 %).

B/ Une évaluation du taux d'encadrement :

L'analyse consiste à rapprocher par grands groupes de disciplines la charge d'enseignement exprimée en heures, qui varie selon les filières dans lesquelles sont inscrits les étudiants, et pour les enseignants, le potentiel d'encadrement lui aussi exprimé en heures en fonction des temps de service.

La charge est celle de la préparation aux diplômes nationaux habilités par le ministère des Universités, à l'exclusion des diplômes d'université et des préparations aux concours qui relèvent de la seule initiative des établissements.

Pour la médecine et l'odontologie, la charge d'enseignement est celle qui correspond aux enseignements universitaires, mais ne comprend pas l'enseignement clinique à l'hôpital ; c'est l'une des raisons qui explique l'importance de l'encadrement, l'autre étant que l'encadrement de ces disciplines n'a pas répondu seulement à des considérations pédagogiques mais aussi à la nécessité de satisfaire les besoins hospitaliers.

Il convient d'observer que les ratios nationaux présentés dans le tableau III recouvrent évidemment des différences selon les établissements.

TABEAU III - Taux d'encadrement par discipline

| Groupes de disciplines | Effectifs D'enseignants (en heures) | Charges D'enseignement (en heures) (1) | Rapport Pot/Charges % | Étudiants Inscrits Pédagogiques (2) |
|------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------|-------------------------------------|
| - Droit | 274 800 | 438 025 | 62,7 | 119 989 |
| - Sciences Économiques | 191 908 | 418 882 | 45,8 | 64 139 |
| - Lettres | 1 007 421 | 1 098 595 | 91,7 | 212 798 |
| - Sciences | 1 959 773 | 1 703 034 | 115,1 | 110 086 |
| - Pharmacie | 299 723 | 361 503 | 82,9 | 33 306 |
| - Médecine | 2 952 000 | 755 236 (3) | 390,8 | 139 663 |
| - Odontologie | 353 952 | 142 770 | 247,9 | 10 265 |

(2) Ces effectifs ne peuvent être comparés à ceux du tableau II

(1) Diplômes Nationaux seulement

(3) Non compris les formations paramédicales

II/ LES CREDITS « ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS »

Le montant total des crédits « enseignements supérieurs au budget du ministère des Universités passe de 7 305,2 millions de francs en 1979 à 8 046,3 millions de francs (+ 10,1 %). A ces crédits s'ajoutent des crédits figurant au ministère de l'Éducation (786,6 millions de francs en 1980).

Les crédits de personnels s'accroissent de 12 % (au lieu de + 19,5 l'an dernier), les crédits de fonctionnement baissent légèrement (1,7 %) et les crédits d'intervention augmentent de 7,8 %.

Le tableau IV fournit l'évolution de 1979 à 1980 de l'ensemble des crédits « enseignements supérieurs » (tous programmes à l'exception de l'action sociale, des crédits de l'enveloppe recherche et des bibliothèques).

Les mesures en faveur de personnels ayant été traitées dans le précédent chapitre, l'analyse se réduira aux dépenses de fonctionnement.

TABEAU IV
Montant des crédits « Enseignements Supérieurs »

| | CHAPITRES | Universités et autres établissements d'enseignement supérieur (1) | | Formation continue | | Relations Internationales | | Administration | | TOTAL | |
|-----------------|---------------|---|---------------|--------------------|-------------|---------------------------|------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| | | 1979 | 1980 | 1979 | 1980 | 1979 | 1980 | 1979 | 1980 | 1979 | 1980 |
| PERSONNEL | 31-01 | | | | | | | 769 256 | 848 062 | 769 256 | 848 062 |
| | 31-02 | | | | | | | 137 655 | 146 583 | 137 655 | 146 583 |
| | 31-11 | 4 704 425 498 | 5 089 059 319 | 62 925 181 | 64 070 287 | 29 935 605 | 27 694 044 | - | - | 4 797 286 284 | 5 180 823 650 |
| | 31-12 | 200 832 870 | 212 640 352 | 3 257 051 | 3 405 364 | 6 867 713 | 6 866 661 | - | - | 210 957 634 | 222 912 377 |
| | 31-61 | - | - | - | - | 399 325 | 436 960 | - | - | 399 325 | 436 960 |
| | 31-62 | - | - | - | - | 69 469 | 77 290 | - | - | 69 469 | 77 290 |
| | 31-71 | - | - | - | 5 355 703 | - | - | - | - | - | 5 355 703 |
| | 31-91 | 351 950 175 | 332 905 736 | 4 744 015 | 4 386 018 | 12 268 970 | 9 381 243 | 74 075 | 69 215 | 369 037 235 | 346 742 212 |
| | 31-94 | 5 447 580 | 6 085 739 | 434 391 | 485 335 | - | - | - | - | 5 881 971 | 6 571 074 |
| | 31-95 | 10 476 770 | 11 504 977 | - | - | - | - | - | - | 10 476 770 | 11 504 977 |
| | 31-96 | - | 269 495 540 | - | - | - | - | - | - | - | 269 495 540 |
| | 33-90 | 294 837 954 | 351 999 650 | 5 026 311 | 6 088 828 | 5 169 281 | 6 187 971 | 162 429 | 180 941 | 305 195 975 | 364 457 390 |
| | 33-91 | 196 241 627 | 218 041 363 | 3 522 332 | 3 840 942 | 2 698 723 | 2 824 740 | 98 341 | 104 220 | 202 561 023 | 224 811 265 |
| | 36-11 | 365 263 190 | 388 366 236 | 2 009 700 | 2 009 700 | - | - | - | - | 367 272 890 | 390 375 936 |
| 37-93 | - | - | - | - | - | - | 575 840 | 185 709 | 575 840 | 185 709 | |
| TOTAL EDUCATION | 6 129 475 664 | 6 880 098 912 | 81 918 981 | 89 642 177 | 57 409 086 | 53 468 909 | 1 817 596 | 1 534 730 | 6 270 621 327 | 7 024 744 728 | |
| TOTAL | 6 815 824 597 | 7 648 591 971 | 94 148 439 | 103 100 989 | 59 954 365 | 56 014 188 | 3 607 777 | 3 659 698 | 6 973 535 178 | 7 811 366 846 | |
| FONCTIONNEMENT | 34-11 | 9 196 056 | 8 871 145 | 20 669 | 20 669 | 8 523 432 | 6 791 432 | - | - | 17 740 157 | 15 683 246 |
| | 34-12 | 753 129 | 1 523 129 | - | - | - | - | - | - | 753 129 | 1 523 129 |
| | 34-61 | - | - | - | - | 219 301 | 219 301 | - | - | 219 301 | 219 301 |
| | 34-91 | 1 269 172 | 1 369 412 | - | - | - | - | - | - | 1 269 172 | 1 369 412 |
| | 34-92 | 44 550 | 44 550 | - | - | - | - | - | - | 44 550 | 44 550 |
| | 34-96 | - | 7 180 000 | - | - | - | - | - | - | - | 7 180 000 |
| | 36-11 | 915 893 695 | 890 290 602 | 28 534 562 | 29 729 015 | 6 275 202 | 8 038 872 | - | - | 950 703 459 | 928 058 489 |
| | 36-15 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 36-19 | - | - | - | - | - | - | 16 405 067 | 16 405 067 | 16 405 067 | 16 405 067 |
| | 36-21 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 37-93 | - | - | - | - | - | - | 1 000 000 | 1 000 000 | - | 1 000 000 | |
| TOTAL | 927 156 602 | 909 278 838 | 28 555 231 | 29 749 684 | 15 017 935 | 15 049 605 | 17 405 067 | 17 405 067 | 988 134 835 | 971 483 194 | |
| INTERVENTIONS | 43-11 | 29 614 200 | 33 264 200 | - | - | 3 770 760 | 3 770 760 | - | - | 33 384 960 | 37 034 960 |
| | 43-12 | 12 220 000 | 12 220 000 | - | - | - | - | - | - | 12 220 000 | 12 220 000 |
| | 43-71 | - | - | - | - | 844 980 | 844 980 | - | - | 844 980 | 844 980 |
| | 46-11 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 47-72 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 41 834 200 | 45 484 200 | - | - | 4 615 740 | 4 615 740 | - | - | 46 449 940 | 50 099 940 | |
| TOTAL GENERAL | UNIVERSITES | 7 098 466 466 | 7 834 861 950 | 110 474 212 | 119 391 861 | 77 042 761 | 73 134 254 | 19 222 663 | 18 939 797 | 7 305 206 102 | 8 046 327 862 |
| | EDUCATION | 686 348 933 | 768 493 059 | 12 229 458 | 13 458 812 | 2 545 279 | 2 545 279 | 1 790 181 | 2 124 968 | 702 913 851 | 786 622 118 |
| | TOTAL | 7 784 815 399 | 8 603 355 009 | 122 703 670 | 132 850 673 | 79 588 040 | 75 679 533 | 21 012 844 | 21 064 765 | 8 008 119 953 | 8 832 949 980 |

(1) Y compris recherche "Hors enveloppe"

A/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement incluent des subventions de fonctionnement matériel (chapitre 36-11) des crédits de matériel (chapitres 34-11, 34-12 et 34-96) et des crédits d'intervention (chapitres 43-11 et 43-12).

Les crédits figurant dans le tableau V résultent en la contraction entre les mesures nouvelles d'augmentation des crédits, les transferts et les changements d'imputation budgétaire.

Tableau V
Enseignements supérieurs - Crédits de fonctionnement
(Tous programmes à l'exception de la recherche dans enveloppe,
de l'action sociale et des bibliothèques)

| | Années | Subventions | Crédits de matériel | Interventions (Titre IV) | TOTAL |
|---|--------|-------------|---------------------|--------------------------|-------------------|
| Universités et autres établissements d'enseignement supérieur | 1979 | 915 893 695 | 11 262 907 | 41 834 200 | 968 990 802 |
| (y compris recherche hors enveloppe) .. | 1980 | 890 290 602 | 18 988 236 (1) | 45 484 200 | 954 763 038 (2) |
| Formation continue | 1979 | 28 534 562 | 20 669 | - | 28 555 231 |
| | 1980 | 29 729 015 | 20 669 | - | 29 749 684 |
| Relations internationales | 1979 | 6 275 202 | 8 742 733 | 4 615 740 | 19 633 675 |
| | 1980 | 8 038 872 | 7 010 733 | 4 615 740 | 19 665 345 |
| Administration | 1979 | 16 405 067 | 1 000 000 | - | 17 405 067 |
| | 1980 | 16 405 067 | 1 000 000 | - | 17 405 067 |
| TOTAL | 1979 | 967 108 526 | 21 026 309 | 46 499 940 | 1 034 584 775 |
| | 1980 | 944 463 556 | 27 019 638 | 50 099 940 | 1 021 583 134 (3) |

(1) Y compris crédit bail informatique : 7 180 000

(2) Avant transferts : 1 002 058 337

(3) Avant transferts : 1 068 878 433

Les subventions de fonctionnement en diminution apparente augmentent de 31 millions de francs (+ 3,2 %) si l'on tient compte du prélèvement des crédits correspondant au coût des emplois créés sur les chapitres de personnels pour l'intégration des agents hors-statut (53,6 millions de francs) et de deux transferts (3 millions de francs).

Les crédits de matériel n'augmentent en réalité que de 2 % : (7,3 millions de francs proviennent d'un changement d'imputation budgétaire). Les mesures nouvelles sont de 0,413 millions de francs dont 0,15 millions de francs pour l'Académie de médecine.

Dans le secteur des interventions, les mesures nouvelles sont de 3,65 millions de francs dont 2 millions de francs par transfert du chapitre 36-11.

Pour les relations internationales, l'évolution du crédit résulte d'une contraction entre un supplément de crédit de 163 176 francs et un transfert négatif de 132 000 francs.

B/ Les crédits pour heures complémentaires

Les évolutions comparées du taux des heures complémentaires et des traitements de la Fonction publique (traitement de base moyen) est la suivante :

| | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|--------------------------|-------|---------|---------|---------|
| Traitement de la | | | | |
| Fonction publique | + 9 % | + 9,5 % | + 9,1 % | + 9,5 % |
| Taux des heures complém. | - | - | + 29 % | + 5 % |

Le crédit d'heures complémentaires au budget 1979 est de 255,7 millions de francs au chapitre 36-11 pour les établissements d'enseignement supérieur soumis à la loi d'orientation (y compris le montant des charges sociales et fiscales) et de 8,1 millions de francs au chapitre 31-12 pour les autres établissements. Ne sont pas compris dans ces chiffres les crédits d'heures pour la formation continue (Universités et CNAM) ni ceux des heures dispensées dans les Etats africains et malgache.

Pour 1980, les crédits seront les suivants :

CHAPITRE 36-11 : 265,7 millions de francs ; l'augmentation de 10 millions de francs est destinée à ajuster le nombre de ces indemnités en fonction notamment des besoins des écoles d'ingénieurs et de ceux des I.U.T.

CHAPITRE 31-12 : 8,1 millions de francs.

A cette dotation s'ajoute un crédit de 18,4 millions de francs pour heures supplémentaires dans les écoles d'ingénieurs.

Les parts des enseignements effectués en heures complémentaires selon les disciplines figurent ci-après.

Droit : 37,6 %

Sciences économiques : 55,1 %

Lettres et sciences humaines : 14,1 %

Sciences : 11,3 %, dont 6 % correspondant à des enseignements obligatoirement assurés en heures complémentaires.

Pharmacie : 21,2 %

I.U.T. : 44,1 %, dont 14 % correspondant aux enseignements assurés par des personnalités extérieures.

La médecine et l'odontologie ne donnent pas lieu, sauf certains enseignements très particuliers, à l'attribution d'heures complémentaires en raison du statut de leurs enseignants.

L'évolution des crédits pour heures complémentaires conduit à poser trois questions :

1) l'évolution du taux

L'absence d'indexation du taux des heures complémentaires a provoqué au cours des dernières années, malgré une forte augmentation en 1977, une dévalorisation certaine de cette forme de rémunération. Il paraîtrait équitable que ce taux évolue comme l'ensemble des traitements de la Fonction publique.

2) la répartition entre universités

La part de l'enseignement effectuée en heures complémentaires varie fortement d'une université à l'autre : si l'on prend comme indication le rapport entre le nombre d'heures complémentaires et la charge d'enseignement pour les diplômes nationaux, celui-ci varie de 5 % à 55 %. Il y a là un indice de mauvaise répartition des personnels.

3) Le recours généralisé à des heures complémentaires dans un certain nombre d'universités conduit à s'interroger sur leurs conditions d'attribution et sur leur justification.

C) La gestion des universités

L'année 1979 a encore été caractérisée par l'existence de crises de trésorerie dans certaines universités.

Les principales causes en sont :

- L'étanchéité des gestions entre U.E.R. qui souvent ne permet pas l'utilisation de disponibilités dans les domaines où apparaissent des difficultés ;

- Une insuffisante centralisation de la gestion gênant la conduite d'une politique globale pour l'utilisation des moyens mis à la disposition de l'université d'abord en ce qui concerne les choix budgétaires généraux, puis dans l'exécution des dépenses (opportunités relatives des engagements, précisions et regroupements des achats, politique des marchés).

- Charge des personnels payés sur les budgets de fonctionnement.

- Inadéquation dans certains cas des locaux.

Des analyses approfondies ont été conduites par le ministère en liaison avec les universités.

Au-delà d'améliorations ponctuelles (révision de certains contrats, mise en place de régulations de consommations thermiques, téléphoniques...), ces analyses devraient permettre aux établissements de sortir d'un système de consommation aveugle pour établir un vrai système de gestion fondé sur une affectation des ressources et une détermination et un suivi des dépenses reposant sur des choix effectués au niveau des objectifs à atteindre et des programmes correspondants.

CHAPITRE III - LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

(UNIVERSITES ET CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE)

En 1978, la dépense nationale brute de recherche et de développement était estimée à 37,5 milliards de F pour un produit intérieur brut de 2128 milliards de F. Le montant de la recherche universitaire et du C.N.R.S. était de 3,18 milliards de F, soit environ 8,70 % de la dépense totale de recherche effectuée en France.

Des chiffres datant de 1977 ou 1976, permettent de situer l'effort de recherche consenti en francs par habitant : Etats-Unis : 972, RFA : 876, Pays-Bas : 788, France : 631, Japon : 587, Royaume Uni : 365, Italie : 165.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution des crédits consentis au financement de la recherche universitaire (enseignements supérieurs et Centre National de la Recherche Scientifique) de 1979 à 1980.

TABLEAU I - Les crédits de la recherche

| | 1979 (en millions de F) | 1980 (en millions de F) | VARIATION (en %) |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| I. Dépenses ordinaires | | | |
| - Personnel | 2 459,5 | 2 893,9 | + 17,8 |
| - Fonctionnement | 37,4 | 42,9 | + 14,7 |
| II. Soutien des programmes + crédits de paiement (CP) | 730,3 | 811,7 | + 11,1 |
| III. Investissements sans soutien des programmes (CP) | 541,7 | 456,8 | - 15,7 |
| | 3 768,9 | 4 205,3 | + 11,6 |

TABLEAU II - Les autorisations de programme

| | 1979 (en millions de F) | 1980 (en millions de F) | VARIATION (en %) |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| Soutien des programmes | 728,3 | 812,7 | + 11,9 |
| Investissements sans soutien de programmes | 475,5 | 496,3 | + 4,4 |
| | 1 203,8 | 1 309,0 | + 8,7 |

Les dépenses de personnel croissent à un rythme très rapide. Cette progression s'explique par les créations d'emplois et les transformations d'emplois qui bénéficient :

1°) aux enseignements supérieurs :

- création de 105 emplois pour la résorption des personnels hors statut
- création de 14 emplois au titre de la recherche en astro nomie et pour les centres de calcul.

En outre, sur les emplois ouverts au C.N.R.S. pour la stabilisation des chercheurs, 84 sont réservés pour des chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires.

2°) au C.N.R.S. (647 emplois) :

- 341 créations nettes : 238 emplois de chercheurs et 103 de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA)
- 306 emplois pour la résorption des personnels hors-statut (123 chercheurs et 183 ITA)
- 509 transformations d'emplois (291 chercheurs et 218 ITA).

Le coût de ces mesures au bénéfice des personnels du CNRS est de 84,8 MF.

Le reste des mesures nouvelles de fonctionnement (soit 338,3 MF) est imputable aux ajustements de crédits.

I - LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

Dans son rapport au Conseil Economique et Social sur « l'organisation et le développement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », M. Alain BIENAYME soulignait que « sauf exceptions très limitées, la fonction recherche menée au sein des établissements est frappée d'anémie.. et que bien rares sont les universités qui consti tuent de véritables communautés scientifiques cimentées par le goût de la recherche ».

Dans son dernier rapport, la Cour des Comptes estimait nécessaire, après examen de certaines statistiques, de rappeler que « la recherche est pour les enseignants du supérieur non seulement un droit mais un devoir ».

La fonction recherche est donc trop souvent soit une fonction oubliée soit un sous-produit de l'enseignement.

A/ Les orientations de la recherche universitaire

Le Ministre s'efforce de suivre deux principes directeurs :

1°) Améliorer la gestion et favoriser une politique d'établis sement. Cela suppose en particulier la définition d'axes de recherche privilégiés par concertation entre le Ministère et les établissements. A cet effet, plusieurs grandes catégories d'établissements ont été définies dont les caractéristiques particulières expliquent similitudes de besoins et de problèmes. A chaque catégorie d'établissement, est attaché un conseiller ou un chargé de mission.

2°) Inciter les établissements à s'ouvrir à l'extérieur :

Le Ministère a mis en place des actions incitatives spécifiques destinées à améliorer les relations et la coordination avec les établissements publics ou privés ayant des activités comparables ou intéressés comme utilisateurs éventuels.

B/ Les moyens financiers :

TABLEAU III - CREDITS DE PAIEMENT

| | 1979 | 1980 | Pourcentages (a) | |
|--|--------------|--------------|------------------|--------------|
| | | | bruts | réels |
| Personnel | 57,9 | 69,2 | + 10,5 | + 22,1 |
| Fonctionnement matériel | 6,5 | 12 | + 84,6 | - |
| Soutien des programmes (crédits de paiements) | 293,9 | 324,7 | + 10,5 | + 11,8 |
| Investissements (crédits de paiements) | 113,3 | 105 | - 7,3 | - 2,9 |
| TOTAL | 471,6 | 510,9 | + 8,3 | + 9,5 |
| Investissements (autorisations de programme) | 113,3 | 110 | - 2,9 | + 1,5 |

(a) Les comparaisons étant faussées par différents changements d'imputation budgétaires, on a ajouté, à côté du pourcentage « brut », un pourcentage « réel » fondé sur des données rendues homogènes.

C/ Le rôle de la mission de la recherche :

Elle dispose d'une part importante des crédits de recherche attribués aux établissements avec lesquels elle assure des actions d'incitation au vu de la qualité des programmes proposés.

Toutefois, cette action a trouvé ses limites dans le fait, « oublié » par la Cour des Comptes dans son dernier rapport, que la mission est de création récente (1976) : il n'aurait certainement pas été souhaitable d'effectuer des redéploiements trop amples ni trop hâtifs.

En effet, jusqu'à la création de la mission, la répartition des crédits s'effectuait selon des critères quantitatifs modulés par un coefficient de qualité. Cette répartition avait pour conséquence l'absence de politique scientifique d'établissement. Au cours des trois dernières années, le financement effectué à partir de choix délibérés est passé de 46 à 58,3 % et il est prévu de diminuer encore les crédits accordés sur critères quantitatifs au cours de l'année 1980.

Cette politique a toutefois rencontré un obstacle, observé par la Cour des Comptes au cours de ses investigations : certaines universités refusent cette sélectivité et compensent par une diminution de la subvention sur critères, l'avantage représenté par une subvention sur programme.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'imparfaite connaissance de la localisation des emplois de chercheurs et l'absence d'études objectives sur le coût des chercheurs selon les disciplines, sont des obstacles à l'établissement de critères satisfaisants de répartition des subventions.

Ces insuffisances statistiques devraient faire l'objet d'études approfondies afin de parvenir à une politique plus rationnelle de l'emploi scientifique et de l'utilisation des crédits.

II - LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le C.N.R.S. est de fait un organisme de recherche universitaire, bien qu'il ait créé et développé des laboratoires propres en dehors des universités et qu'il comprenne 8 657 chercheurs à temps plein et 14 145 ingénieurs, techniciens et employés administratifs (I.T.A.) (chiffres inscrits au budget 1980). Le potentiel que représente le C.N.R.S. serait mal apprécié si l'on ne mettait pas en évidence l'importance des liaisons qui l'unissent aux établissements de l'enseignement supérieur.

En effet, aux 8 657 chercheurs propres à temps plein s'ajoutent les 13 500 enseignants-chercheurs dont les laboratoires ou les équipes de recherche bénéficient d'une association avec le C.N.R.S., ainsi que 4 500 chercheurs et boursiers étrangers de passage en France. Le C.N.R.S. comprend ainsi un ensemble de laboratoires d'équipes qui se partagent en deux catégories :

- les laboratoires propres, souvent créés pour favoriser une percée scientifique qui ne correspond encore à aucun enseignement ; ils comptent pour un tiers dans le budget total du C.N.R.S. Ils sont souvent implantés dans des universités. Leurs directeurs sont souvent des universitaires ;

- les laboratoires (de 50 à 100 personnes en moyenne) et les équipes de recherche associées (10 à 20 personnes en moyenne) où universitaires et chercheurs du C.N.R.S. collaborent et se partagent des moyens provenant en partie du C.N.R.S. et des universités et des ressources contractuelles.

Aux formations propres ou associées, il faut ajouter des structures moins formelles : recherches coopératives sur programme (R.C.P.).

Au total, ce sont environ 1 400 formations de recherches qui dépendent ou sont rattachées au C.N.R.S.

Une partie du dernier rapport de la Cour des Comptes était consacré à la situation des chercheurs et à la situation administrative et financière du C.N.R.S.

Analysant la situation des chercheurs (« à temps plein ») du C.N.R.S., la Cour observe que la souplesse initiale du recrutement par contrat a disparu : les réorientations et résiliations de contrats sont rares en dépit d'appréciations souvent très critiques relevées à l'occasion de l'examen annuel de l'activité des chercheurs. Ainsi, en 1978 ont été renouvelés les contrats :

- d'un attaché de recherche « qui ne fait manifestement plus de recherche depuis plusieurs années et a des rapports très épisodiques avec son laboratoire » ;

- d'un chargé de recherche dont il est difficile de juger le travail en l'absence de publications.

Un maître de recherche n'a publié que deux articles en dix ans ; d'autres ont une activité quasi-nulle et des publications symboliques.

Ces quelques exemples, pour regrettables qu'ils soient, ne doivent pas conduire à une généralisation hâtive : il n'importe pas de stigmatiser quelques comportements, hélas très coupables, mais de critiquer une organisation peu adaptée et peu performante.

A cet égard, les opérations de déconcentration et d'informatisation de la gestion budgétaire de l'établissement menées à partir de 1972 et le déroulement de certaines opérations sont la manifestation de défaillances plus fondamentales qui ont d'ailleurs été relevées par la Cour des Comptes.

Dans sa réponse, le Ministère indique qu'il a été tenu le plus grand compte des observations de la Cour. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur les critiques émises par celle-ci.

A/ La réforme du C.N.R.S.

Elle est intervenue par décrets parus au Journal Officiel du 12 septembre 1979.

Le C.N.R.S. est dorénavant présidé par un scientifique qui en assure la responsabilité et le représente.

1°) Le Conseil

Le Conseil fixe, dans le cadre de la politique nationale de la recherche, les orientations de la politique scientifique du C.N.R.S. L'ancien conseil d'administration

présidé par un Conseiller d'Etat et vice présidé par un Conseiller à la Cour des Comptes est remplacé par un Conseil de 15 membres comprenant outre le Président du C.N.R.S. et le Chef de la Mission de la Recherche du Ministère des Universités un représentant de l'Académie des Sciences, un représentant du Collège de France, quatre autres scientifiques, soit au total 8 scientifiques. A leur côté siégeront trois Directeurs (du Budget au Ministère du Budget, des Affaires Générales et Financières au Ministère des Universités et de la Délégation à la Recherche Scientifique et Technique) et quatre personnalités représentant les secteurs de transferts et d'applications.

2°) La Direction

L'ancienne direction bicéphale (Directeur Général Scientifique, Directeur Administratif et Financier) est remplacée par une direction générale exécutive unique qui étudiera, en concertation avec le milieu scientifique et les différentes catégories de personnel, les restructurations internes du C.N.R.S.

Le Directeur Général est assisté, pour l'administration d'un Secrétaire Général et, pour les secteurs scientifiques, de directeurs scientifiques et de Conseillers scientifiques qui seront réunis chaque semaine en comité de Direction présidé par le Directeur Général.

3°) Organisation scientifique

Les disciplines connexes relevant de plusieurs sections du Comité National mettant en oeuvre d'importants moyens en personnels et en matériel sont organisées en départements autour d'un directeur scientifique assisté d'un comité sectoriel.

Les comités sectoriels sont composés des présidents des sections correspondantes du Comité National, et, en nombre égal, de personnalités scientifiques désignées par le Ministre des Universités après avis du Ministre chargé de la Recherche.

Les fonctions exercées anciennement par le Directoire et la Commission des Affaires Sociales se répartissent entre un comité scientifique et un comité consultatif des personnels. Le comité scientifique comprend le Directeur Général, les 6 scientifiques du Conseil et 10 présidents de sections du Comité National élus par l'ensemble des présidents. Le Comité scientifique coordonne l'action des sections du Comité National. Il est consulté par le Directeur Général sur les orientations scientifiques et sur les principes d'évaluation de la qualité des recherches et des chercheurs ainsi que sur les nominations aux grades de directeur et maître de recherches. Le Comité consultatif des Personnels (20 membres dont 10 élus par le Comité National) réglera tous les problèmes non scientifiques touchant les personnels.

Le rôle des sections du Comité National est d'apprécier la valeur scientifique des 8 300 chercheurs et des 1 400 formations de recherche. Siègent au Comité National de la Recherche Scientifique, des scientifiques ou techniciens ayant pour fonction de rapporter sur les dossiers d'évaluation : enseignants et chercheurs de rang magistral ; chargés et attachés de recherche ; maîtres-assistants ; assistants Docteurs d'Etat ou agrégés ; ingénieurs ; personnalités du secteur des applications. Les sections du Comité National comprendront 15 élus au lieu de 16 (13 chercheurs et enseignants et 2 ingénieurs) et 8 nommés au lieu de 10.

4°) Organisation administrative

La réforme prévoit d'importantes mesures destinées à alléger l'organisation administrative. Elle introduit le principe général du contrôle financier a posteriori : les délégations à des ordonnateurs et comptables secondaires dans le cadre d'une nomenclature budgétaire plus simple : la déconcentration des décisions au niveau des directeurs scientifiques et de départements.

Cette réforme était indispensable : en effet, les mesures de « déconcentration » de 1975 avaient plus contribué à alourdir les procédures qu'à simplifier les mécanismes (par exemple, les administrateurs délégués n'ayant pas la qualité d'ordonnateur secondaire, tous les engagements devaient être signés par l'administration centrale).

B/ Les crédits du C.N.R.S.

TABLEAU IV - CREDITS DE PAIEMENT C.N.R.S.

| | 1979 | 1980 | VARIATION |
|-------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| | (en M.F.) | | (en %) |
| Personnel | 2 401,5 | 2 824,6 | + 17,6 |
| Fonctionnement | 31,0 | 31,0 | - |
| | <hr/> 2 432,5 | <hr/> 2 855,6 | <hr/> + 17,4 % |
| Soutien des programmes (C.P.) | 436,4 | 486,9 | + 11,6 % |
| Investissements (CP) | 428,4 | 351,8 | - 17,9 % |
| Total général | <hr/> 3 196,3 | <hr/> 3 694,3 | <hr/> + 15,6 % |

TABLEAU V - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES CNRS

| | 1979 | 1980 | VARIATION |
|-----------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| | (en M.F.) | | (en %) |
| Soutien des programmes | 420,8 | 473,2 | + 12,5 % |
| Investissements : | | | |
| - Equipement | 274,5 | 303,7 | + 10,6 % |
| - Opérations immobilières | 24 | 22,9 | - 4,6 % |
| - Actions thématiques programmées | 52,6 | 59,7 | + 13,5 % |
| Total général | <hr/> 770,3 | <hr/> 859,5 | <hr/> + 11,6 % |

Ce tableau appelle quelques observations :

1°) La forte croissance des crédits de personnel est imputable pour partie aux mesures en faveur des personnels qui ont été décrites ci-dessus (84,8 MF) et pour l'essentiel aux ajustements de crédits (338,3 MF) qui comprend les provisions pour hausses de rémunération pour 1980 et un « rattrapage ». En effet, au cours des années récentes, les crédits de personnel et du CNRS ont été sous-évalués conduisant à des « déficits virtuels » résultant du report sur l'année suivante de nombreux mandatements.

Le projet de budget pour 1980 met fin, on peut l'espérer, à cette gestion déplorable en prévoyant une dotation conforme aux besoins réels.

2°) La diminution des crédits de paiement des investissements sans soutien des programmes est la conséquence de leur fort gonflement en 1979 : de nombreuses opérations importantes avaient subi des retards au cours des années précédentes et se sont dénouées en 1979 accroissant dans de fortes proportions les crédits de paiement (+ 65,6 %). L'année 1980 devrait donc marquer le retour à une situation normale.

3°) Le maintien de l'effort financier en faveur de la recherche est assuré par la progression « normale » des autorisations de programme.

III - OBSERVATIONS GENERALES SUR LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Dans son dernier rapport, la Cour des Comptes soulignait que « malgré des efforts méritoires d'adaptation, et en dépit de ses performances, la recherche universitaire n'est pas encore dotée des structures et des procédures qui lui garantissent les meilleures conditions de financement et d'efficacité ».

A/ La recherche dans les universités.

Certaines insuffisances ont été relevées dans ce rapport concernant principalement la recherche dans les universités et les enseignants-chercheurs : l'insuffisante contribution des universités françaises (sauf exception) est un problème important qui n'a pas fait l'objet de suffisamment d'attention.

A cet égard, il semble que les relations entre les universités et le C.N.R.S. soient insuffisantes : si l'on en juge par le nombre des actions communes de recherche entre le C.N.R.S. et les universités, leurs relations pourraient apparaître étroites. En réalité, la collaboration est intense en sciences exactes et en sciences de la nature, elle est plus distendue avec les sciences sociales.

Il semble que, 30 % seulement des enseignants se trouvent associés au C.N.R.S. : ce pourcentage est beaucoup trop faible car il témoigne de ce que la recherche universitaire est dispersée ou peu organisée.

B/ Le renouvellement des personnels

Le renouvellement des effectifs des chercheurs par contre a déjà donné lieu à des mesures non négligeables : l'augmentation annuelle de 3 % des emplois de chercheurs pendant le VII^e Plan a été réalisée globalement ; mais elle compense difficilement le vieillissement des personnels de recherche, consécutif à l'importance et à la mauvaise planification des recrutements opérés dans les années 60 ; de plus, ne s'appliquant qu'au CNRS, elle a eu des effets variables selon les disciplines : ainsi en mathématiques et informatique, les postes créés n'ont pas atteint le niveau souhaitable, compte tenu de la forte proportion d'enseignants chercheurs dans ces disciplines.

Enfin l'hétérogénéité des situations et la diversité des statuts des chercheurs constituent un obstacle très important à la mobilité.

C/ La recherche fondamentale

Il serait déraisonnable de négliger, dans les réformes en cours, la recherche fondamentale qui, bien que très souvent non rentable à court terme, est très souvent porteuse d'avenir. Une étude approfondie de chercheurs américains a démontré que les deux-tiers des travaux déterminants pour les découvertes thérapeutiques majeures avaient des objectifs fondamentaux sans rapport direct avec leur application ultérieure.

D/ La gestion de la recherche.

Un encadrement trop strict des activités de recherche et un statut trop rigide pour les chercheurs risque d'avoir des effets pervers dans la mesure où le bureaucratisme risque de se substituer au laxisme qui est dénoncé. Or la recherche, notamment fondamentale, a besoin de liberté et de s'adapter en fonction des problèmes posés par la conjoncture économique et scientifique. Qui peut mieux juger des adaptations nécessaires, sinon les scientifiques eux-mêmes, même si les pouvoirs publics, et c'est légitime, peuvent accélérer, par voie d'incitation y compris financière, les recherches dans des domaines apparaissant comme prioritaires.

CHAPITRE IV

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

L'action sociale en faveur des étudiants regroupe les activités suivantes :

- la médecine préventive universitaire et les subventions aux établissements de cure ;
- les bourses et secours d'études ;
- le financement du transport des étudiants handicapés ;
- les oeuvres universitaires, y compris la Cité universitaire internationale de Paris ;
- la sécurité sociale des étudiants.

L'évolution globale des moyens consacrés en 1980 par rapport à 1979 à l'action sociale peut être récapitulée comme suit :

TABLEAU I - CREDITS D'ACTION SOCIALE

| | 1979 (en millions de F) | 1980 | Variation (en pourcentage) |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------|-------------------------------|
| <u>DEPENSES ORDINAIRES</u> | | | |
| Crédits de personnel | 177,5 | 204,6 | + 15,3 |
| Subventions (matériel) | 21,7 | 23,4 | + 7,8 |
| Interventions (Titre IV) | 1 205,0 | 1 316,1 | + 9,2 |
| TOTAL DEPENSES ORDINAIRES | 1 404,2 | 1 544,1 | + 10 |
| <u>DEPENSES EN CAPITAL</u> | | | |
| Autorisations de programme | 20,5 | 20,5 | - |
| Crédits de paiement | 22,3 | 23,2 | + 4 |

Pour la seconde année consécutive, l'action sociale en faveur des étudiants connaît une progression modérée ; de plus l'évolution globale recouvre une forte progression des crédits de personnels. La création de 4 emplois est prévue pour les œuvres universitaires.

TABLEAU II - CREDITS D'INTERVENTIONS

| | 1979 (en millions de F) | 1980 (en millions de F) | Variation (en pourcentage) |
|--|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Etablissements de cure | 0,2 | 0,2 | - |
| Bourses et secours d'études | 624,7 | 673,7 | + 7,8 |
| Oeuvres universitaires | 432 | 471,9 | + 9,2 |
| Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants | 148,1 | 170,3 | + 15 |
| TOTAL | 1 205,0 | 1 544,1 | + 10 |

I. LES OEUVRES UNIVERSITAIRES

Les crédits de personnel et de matériel atteignent 190,3 MF dans le projet de budget (+ 15,6 % par rapport à 1979).

A. Les restaurants universitaires

Le montant des crédits consacrés aux restaurants universitaires augmente d'un exercice à l'autre de 7,6 % et atteint 331,1 MF (soit 70 % des crédits des oeuvres universitaires).

Le nombre de repas servis par les restaurants universitaires, en diminution de 1973 à 1976, avait augmenté de 3 % en 1977 et s'est stabilisé à 70,9 millions de repas en 1978 soit environ 2,8 repas par place et par jour dans les restaurants gérés par les Oeuvres.

Le tableau III ci-dessous retrace l'évolution de la contribution de l'Etat aux restaurants universitaires.

TABLEAU III
Evolution de 1970 à 1980 du montant des crédits affectés aux restaurants universitaires.

| ANNÉES | Montant des crédits consacrés aux restaurants universitaires (Chapitre 46-11) | | Montant de la subvention-repas accordée par l'Etat | | | |
|-------------------|---|---------------------------|--|---------------------------|--|---------------------------|
| | Francs courants | Francs constants (1) 1970 | Au 1.1. de chaque année | | A la rentrée universitaire de cette même année | |
| | | | Francs courants | Francs constants (1) 1970 | Francs courants | Francs constants (1) 1970 |
| 1970 | 122 600 000 F | 122 601 000 F | 1,65 F | 1,65 F | 1,75 F | 1,75 F |
| 1971 | 135 385 000 F | 128 327 014 F | 1,75 F | 1,66 F | 1,85 F | 1,75 F |
| 1972 | 148 015 000 F | 132 156 250 F | 1,85 F | 1,65 F | 1,95 F | 1,74 F |
| 1973 | 160 481 000 F | 133 511 647 F | 1,95 F | 1,62 F | 2,15 F | 1,79 F |
| 1974 | 162 500 000 F | 118 873 445 F | 2,15 F | 1,57 F | 2,45 F | 1,79 F |
| 1975 | 188 214 000 F | 123 176 701 F | 2,45 F | 1,60 F | 3,00 F | 1,96 F |
| 1976 | 209 032 400 F | 124 795 462 F | 3,00 F | 1,79 F | 3,30 F | 1,97 F |
| 1977 | 240 029 760 F | 131 020 611 F | 3,30 F | 1,80 F | 3,50 F | 1,91 F |
| 1978 | 270 901 200 F | 135 586 186 F | 3,50 F | 1,75 F | 4,00 F | 2,00 F |
| 1979 | 307 750 000 F | | 4,00 F | | 4,40 F | |
| 1980 (Prévisions) | 331 070 000 F | | 4,40 F | | 4,90 F | |

(1) - Déflateur utilisé : prix à la consommation 295 articles, base 100 : 1970

L'évolution rapide au cours des dernières années du prix payé par repas par l'étudiant (égal à la subvention-repas versée par l'Etat) doit être mise en rapport avec l'évolution moyenne du taux des bourses (cf. ci-dessous).

B. Les résidences universitaires

Les crédits en faveur des résidences universitaires augmentent de 16,4 % dans le projet de budget et atteignent 117,2 MF.

La subvention versée à la Cité internationale de Paris sera de 10,5 MF en 1980 (soit + 8,2 % par rapport à 1979). Le taux de la participation de l'Etat au fonctionnement des résidences devrait passer de 105 F par mois et par chambre au 1.10.79 à 120 F au 1.10.80 et le taux des redevances mensuelles demandées aux étudiants de 221 à 235 F.

Le tableau IV ci-dessous présente les principaux indicateurs concernant les résidences universitaires.

TABLEAU IV
- Evolution de 1970 à 1980 (prévisions) des principaux indicateurs de gestion des résidences universitaires.

| ANNEES | Capacité d'accueil nombre de places au 1er janvier de chaque année | | | Nombre d'étudiants bénéficiaires des Oeuvres Universitaires | | Crédits de subventions accordées | Subvention-Etat par lit et par sois | | Montant moyen des redevances mensuelles demandées |
|-------------------|---|-----------------------|---------|--|----------------------------|--|--|--|--|
| | Cités Universi- taires | Réservation H.L.M. | Total | Nombre | % pouvant être logés | Chapitre 46-11 | Montant forfaitaire Budget-Etat | Part annuités d'IM prélevée sur ce forfait | aux étudiants (taux moyen au 1er janvier, |
| 1970 | 85 219 | 3 456 | 88 675 | 521 500 | 17, - % | 16 165 620 F | 18 F | 8,74 F | 51 F |
| 1971 | 91 615 | 4 014 | 95 629 | 553 600 | 17,3 % | 19 917 620 F | 21 F | 10,45 F | 55 F |
| 1972 | 93 966 | 4 985 | 98 951 | 583 000 | 17, - % | 22 111 620 F | 22 F | 11,07 F | 102 F |
| 1973 | 95 686 | 6 066 | 101 752 | 609 000 | 16,7 % | 24 441 620 F | 24 F | 12,36 F | 110 F |
| 1974 | 97 465 | 6 949 | 104 414 | 612 000 | 17,1 % | 27 841 620 F + 4 283 000 F | 27 F | 13,31 F | 131 F |
| 1975 | 96 485 | 7 437 | 105 922 | 613 000 | 17,25 % | 37 756 705 F | 27 F + 23 F au 1.07.75 | 12,85 F | 145 F |
| 1976 | 99 737 | 9 126 | 108 863 | 624 000 | 17,4 % | 51 922 838 F | 50 F + 13 F au 1.10.76 | 13,44 F | 120 F |
| 1977 | 100 677 | 9 186 | 109 863 | 644 000 | 17, - % | 70 335 635 F | 63 F + 13 F au 1.10.77 | 14,23 F | 200 F |
| 1978 | 101 103 | 9 293 | 110 396 | 661 000 | 16,7 % | 84 995 935 F | 76 F + 14 F au 1.10.78 | 14,66 F | 213 F |
| 1979 | 101 759 | 9 396 | 111 155 | 683 000 | 16,3 % | 100 650 783 F | 90 F + 15 F au 1.10.79 | 15,00 F | 221 F |
| 1980 (Prévis.) | 102 259 | 9 402 | 111 661 | 700 000 | 16, - % | 117 248 274 F | 105 F + 15 F au 1.10.80 | 15,00 F | 235 F (1) |

(1) - Dans l'état actuel des redevances votées par les conseils d'administration des C.R.O.U.S.

(2) - A ces chiffres s'ajoutent ceux de la Cité Internationale Universitaire de Paris où il y a (sans compter les maisons étrangères) 5 500 lits dans les maisons françaises et les maisons associées.

| | | | |
|------------|------|-------|------------|
| Subvention | 1978 | | 8 993 875 |
| | 1979 | | 9 722 125 |
| | 1980 | | 10 485 750 |

II. BOURSES ET SECOURS D'ETUDES

La dotation pour les bourses et secours d'études passe de 624,7 MF en 1979 à 673,7 en 1980 (+ 7,8 %). Cette progression inférieure à celle de l'évolution générale des prix fait suite à des taux d'accroissement faibles (+ 6,2 % de 1978 à 1979).

A. Evolution du nombre de boursiers

Le nombre d'étudiants pendant l'année universitaire 1978-79 a été de 855 360. Toutefois, diverses catégories d'étudiants ne peuvent prétendre à cette forme d'aide (étudiants de 3^e cycle, étudiants étrangers, les étudiants se préparant à l'enseignement et percevant un traitement de l'Etat...). Ainsi le nombre d'étudiants susceptibles de solliciter une bourse sur critères sociaux était d'environ 508 000.

L'effectif de boursiers (91 797) a donc représenté 18,1 % de la population étudiante précédemment définie contre 17,3 % en 1977-78. L'augmentation du nombre de boursiers de 8,7 % (91 797 au lieu de 84 456) entre ces deux années résulte de la diminution du nombre d'élèves professeurs.

Par ailleurs, ces estimations ne tiennent pas compte du nombre non négligeable d'étudiants salariés et qui, de ce fait, ne peuvent prétendre à

l'attribution d'une bourse. Les données sur le sujet sont rares et dispersées ; il est toutefois possible de se faire une idée de leur importance à travers une enquête réalisée par le CEREQ. Cette enquête portait sur les étudiants en sciences et en lettres durant leur dernière année d'étude.

TABLEAU V - L'ACTIVITE SALARIEE DES ETUDIANTS

| | N'exerçant pas une activité professionnelle | | | Salariés (emploi régulier) | | |
|--------------------|---|-----------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|
| | sans revenu professionnel | Élèves fonctionnaires | Bénéficiaires d'un pré-contrat | - de 10 h | de 10 à 30 h (par semaine) | + de 30 h |
| <i>En Sciences</i> | | | | | | |
| Hommes ... | 48,0 % | 11,7 % | 1,1 % | 2,2 % | 7,8 % | 29,3 % |
| Femmes | 41,7 % | 14,5 % | 0,7 % | 1,9 % | 14,2 % | 27,1 % |
| <i>En Lettres</i> | | | | | | |
| Hommes ... | 39,3 % | 2,6 % | 0,7 % | 1,8 % | 18,0 % | 37,5 % |
| Femmes | 41,3 % | 2,7 % | 0,4 % | 2,1 % | 21,4 % | 32,0 % |

B. Les mesures 1979-80

Les mesures les plus importantes prises pour l'année universitaire 1979-80 sont les suivantes :

1) Augmentation du taux des bourses

Les taux de chaque échelon ou palier seront augmentés de 8 % à compter du 1^{er} octobre 1979.

L'augmentation sera ainsi de 324 F pour l'échelon le plus faible (1^{er}) et de 648 F pour le taux élevé (bourses d'agrégation).

2) Relèvement des plafonds de ressources

Les plafonds ont été relevés de 15 %.

Par ailleurs, les mesures prises en 1977-1978 et aménagées en 1978-1979 pour limiter l'effet de seuil des plafonds, ont été maintenues. Elles prévoient l'attribution d'une bourse, dont le taux est alors réduit en conséquence, en cas de dépassement, jusqu'à 15 % des plafonds correspondant au 1^{er} échelon de bourse.

3) Le droit aux bourses dites de licence, au taux annuel de 8 154 F, sera désormais ouvert aux candidats admissibles aux épreuves du concours d'entrée

à l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique, sur proposition du jury, pour suivre des études du second cycle universitaire, s'ils remplissent les conditions d'accès.

C. Observations

1) La diminution de la valeur réelle des bourses

Les mesures prises pour l'année 1979-80 (relèvement du plafond de 15 % et maintien de la possibilité d'octroi de bourses à taux réduit) entraîneront probablement une augmentation du nombre de boursiers.

La conséquence en est évidente : compte tenu d'une enveloppe budgétaire en faible progression, la valeur réelle (à francs constants des bourses) diminuera.

La diminution, en francs constants, du taux budgétaire et du taux réel moyen des bourses, constatée depuis 1975-1976 (cf. tableau VI) se poursuivra.

TABLEAU VI

Taux budgétaire et taux réel moyen des bourses attribuées au cours des dix dernières années universitaires en francs constants 1968.

| Années universitaires | Budgétaire | | Réel | |
|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Francs courants | Francs constants | Francs courants | Francs constants |
| 1970 - 1971 | 3 100 | 2 768 | 3 118 | 2 785 |
| 1971 - 1972 | 3 222 | 2 726 | 3 222 | 2 725 |
| 1972 - 1973 | 3 372 | 2 687 | 3 484 | 2 776 |
| 1973 - 1974 | 3 780 | 2 806 | 3 839 | 2 850 |
| 1974 - 1975 | 4 284 | 2 798 | 4 381 | 2 861 |
| 1975 - 1976 | 4 887 | 2 855 | 5 119 | 2 990 |
| 1976 - 1977 | 5 256 | 2 802 | 5 521 | 2 942 |
| 1977 - 1978 | 5 571 | 2 715 | 5 806 | 2 829 |
| 1978 - 1979 | 5 905 | 2 640 | 6 016 | 2 689 |
| 1979 - 1980 | 6 377 | - | - | - |

Par ailleurs, la répartition des boursiers selon le montant des bourses évoluera certainement dans le sens d'un accroissement de la proportion des titulaires de bourses d'un montant peu élevé, les conduisant à exercer une activité salariée à temps partiel.

Ces évolutions, continues depuis plusieurs années, deviennent préoccupantes. Il importe de prendre des mesures beaucoup plus audacieuses d'autant plus que les moyens de substitution demeurent faibles : les prêts d'honneur malgré un accroissement important à partir de 1977 (la dotation est passée de 1,1 MF en 1976 à 14,5 MF en 1977 et 1978) ne constituent qu'un palliatif insuffisant (3 123 prêts accordés en 1978 pour un montant moyen de 4 700 F).

2) La consommation des crédits

Par ailleurs, une autre évolution inquiétante apparaît :

- en 1975 et 1976, les dotations inscrites dans les lois de finances étaient abondées par des collectifs et totalement dépensées ;

- en 1977 et 1978, les collectifs ont diminué les dotations initiales et la proportion des crédits ordonnancés par rapport aux dotations initiales n'a atteint qu'environ 95 % (par exemple, en 1978, un collectif a amputé la dotation initiale de 35 MF sur un montant de 588 MF).

Ces indications montrent que les taux d'accroissement de la dotation de bourses apparaissant dans les lois de finances sont surestimés.

En conséquence, il apparaît d'autant plus impératif de réviser totalement les barèmes d'attribution.

Par ailleurs, votre Rapporteur observe que la « mission de réflexion » sur les oeuvres universitaires qui devait se pencher notamment sur l'adéquation des formes d'aides aux besoins des étudiants, n'a pas encore déposé de conclusions.

CHAPITRE V - LES BIBLIOTHEQUES

Le montant des crédits pour les bibliothèques passe de 250,7 MF en 1979 à 404,4 MF en 1980 (+ 15,3 %).

Ce programme du ministère est par son taux d'accroissement (faisant suite à une augmentation de 14,8 % de 1978 à 1979) au deuxième rang. Compte tenu de certaines particularités du taux d'accroissement du programme recherche (+ 17,6), on peut supposer qu'il se situe en fait au premier rang, marquant le caractère prioritaire de la documentation et l'information scientifique dans le projet de budget pour 1980.

Sa part dans le budget de fonctionnement du ministère s'établit à 2,9 %.

Les crédits de personnels s'établissent à 293,8 MF (+ 12,9 %) et les dotations de fonctionnement matériel et d'intervention à 110,6 MF (+ 21,9 %).

Ces dotations permettront de financer la création de 20 emplois et 20 transformations d'emploi.

Les évolutions globales ci-dessus brièvement retracées recouvrent des actions d'ampleurs différentes entre d'une part les bibliothèques universitaires et d'autre part pour les autres bibliothèques (dont la Bibliothèque nationale).

Enfin, l'Agence universitaire de documentation et d'information scientifique créée en octobre 1978 reçoit des crédits dans le projet de budget.

I - L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (AUDIST)

La dotation de l'Agence prévue au budget 1980 est de 9 621 451 F ; à ces crédits pourront s'ajouter des crédits d'origines diverses qui lui seront attribués pour des actions spécifiques (par contrat notamment).

Les missions de l'Agence sont :

- une mission générale de conception, de planification et de programmation sur l'ensemble du système intégré d'information scientifique et technique ;
- une mission de représentation du ministère des Universités vers les ministères et les organismes extérieurs, dans le cadre d'une recherche de coordination entre les échelons d'information scientifique et technique ;
- une mission de développement du système de Documentation et d'information scientifiques et techniques intégré s'appuyant sur les moyens informatiques et de calculs ;

- une mission d'évaluation et de contrôle relative à l'inventaire des besoins, des moyens et à l'évaluation continue des prestations de service ;

- une mission de promotion des produits de l'information scientifique et technique et de formation, agissant aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

Outre la nomination et la mise en place des membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique de l'Agence, les principaux travaux en cours d'élaboration sont les suivants :

- réalisation d'un inventaire des bibliothèques et centres de documentation relevant du ministère ;

- évaluation des tâches et des produits à informatiser à la Bibliothèque nationale ;

- réalisation d'une étude comparative sur les logiciels spécifiques aux produits bibliographiques ;

- recherche d'une planification des activités AUDIST-C.N.R.S....

II - LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

TABLEAU I - EVOLUTION DES CREDITS

| | 1979 (en millions de F) | 1980 | Variation (en %) |
|--|----------------------------|-------|---------------------|
| Crédits de Personnels | 171,5 | 193,5 | + 12,8 |
| Crédits de matériel et de fonctionnement | 63,2 | 65,4 | + 3,4 |
| Subvention pour renouvellement de matériel | 2 | 2,4 | + 20 |
| | 236,7 | 261,3 | + 10,4 |

Sur les crédits de personnels, sont prévues la création de 7 emplois et la transformation de 8 emplois.

Les crédits de matériel et de fonctionnement progresseraient de 3,6 % sans le prélèvement effectué pour l'intégration de 2 agents hors-statut.

La subvention pour renouvellement de matériel est principalement destinée à l'acquisition de livres.

En 1979, les critères de répartition des subventions aux bibliothèques universitaires ont été aménagés :

- 50 F (au lieu de 47 F en 1978 et 1977) par mètre carré de surface utile des locaux ;

- 13 F par lecteur (étudiants, enseignants ou chercheurs) au lieu de 23,50 F en 1978 par étudiant inscrit ;

- nombre et nature des unités fonctionnelles
- 23 000 F par unité en droit ou en lettres
- 46 000 F en médecine
- 92 000 F en sciences et pharmacie.

Ces taux sont pondérés par un coefficient (variant de 1 à 1,4) pour tenir compte de l'importance du public recherche).

Le nouveau système apparaît meilleur que l'ancien en ce qu'il vise à mieux prendre en considération les coûts effectifs de la documentation et la fréquentation réelle des bibliothèques.

Enfin, pour l'année 1979, ces critères ont été assortis de correctifs afin d'assurer aux bibliothèques universitaires une augmentation d'au moins 9 % (la dotation globale ayant augmenté de 12 % de 1978 à 1979).

Il convient par ailleurs de noter que les crédits accordés par le Service des Bibliothèques ne constituent qu'une partie des sommes affectées à la fonction documentaire. Les autres, provenant de la Mission de la Recherche et des U.E.R. sur leur budget de fonctionnement, représenteraient deux à trois fois le budget du Service des Bibliothèques. C'est pourquoi il a été décidé en 1979 de lancer une grande enquête – menée conjointement par l'Inspection Générale, de l'administration et des Bibliothèques – afin d'avoir une estimation plus exacte des sommes consacrées à la fonction d'information scientifique et technique dans les universités.

Lorsqu'une meilleure connaissance des flux financiers nourrissant l'information scientifique et technique sera établie, la tâche de coordination en incombera à l'A.U.D.I.S.T. (Agence universitaire de Documentation et d'Information Scientifiques et Techniques) et, pour ce qui le concerne dans le cadre de l'A.U.D.I.S.T., au Service des Bibliothèques.

En 1979, les opérations pluriannuelles se sont poursuivies (Bibliothèque de l'U.E.R. de médecine de Kremlin-Bicêtre, bibliothèque des Universités de Rouen et de Corte).

La réimplantation de la bibliothèque de l'Université de PARIS VII-Vincennes à Saint-Denis est en cours (coût : 14,2 MF).

III – ANALYSE GLOBALE DES CREDITS DES « AUTRES BIBLIOTHEQUES »

Le ministère des Universités assure également le financement des établissements suivants : Bibliothèque Nationale, Bibliothèque du Muséum National d'Histoire Naturelle, du Musée de l'Homme, de l'Académie de Médecine, de l'Institut, bibliothèque Byzantine, Mazarine, et Lovenjoul.

TABLEAU III - EVOLUTION DES CREDITS

| | 1979 (en MF) | 1980 | Variation (en %) |
|------------------------------------|-----------------|-------|---------------------|
| Crédits de personnels | 81,2 | 92,1 | + 13,4 |
| Crédits de fonctionnement matériel | 23,4 | 33,4 | + 43 |
| | 104,6 | 125,5 | + 20 |

Les crédits de personnels permettent le financement de 11 créations d'emplois et de 14 transformations d'emplois.

L'augmentation très importante des crédits de fonctionnement matériel est essentiellement destinée à la Bibliothèque nationale, qui constitue d'ailleurs l'élément prépondérant dans les bibliothèques autres qu'universitaires dépendant du ministère des Universités.

En effet, les bibliothèques de lecture publique (bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales) ont cessé de relever du ministère des Universités depuis le 1^{er} janvier 1976.

IV - LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Sur le plan budgétaire, les crédits de la Bibliothèque nationale sont inclus dans la dotation « autres bibliothèques ». L'an dernier, votre rapporteur avait effectué une visite à la Bibliothèque nationale et avait insisté sur le caractère impératif et urgent de la conservation des collections de la Bibliothèque nationale.

La Bibliothèque nationale (10 millions de livres, 300 000 titres de périodiques, 12 millions d'estampes, 800 000 cartes et plans, 1,5 million de livres et brochures de musique, 100 000 affiches, des centaines de milliers de photographies anciennes), est une des plus riches institutions de ce genre au monde. Mais sa mission essentielle, qui est de rassembler dans son intégralité la production imprimée française, est gravement menacée. Actuellement 90 000 volumes sont si abîmés qu'ils n'existent pratiquement plus ; 7 000 000 de feuilles de périodiques ne sont guère utilisables ; 36 000 cartes, 375 000 estampes, 300 000 photographies, 337 770 documents musicaux, 31 000 manuscrits sont aussi dans un état très critique.

Votre rapporteur avait demandé dans son dernier rapport que l'action de sauvetage des collections soit entreprise sans tarder et que les moyens nécessaires soient accordés.

Le projet de budget pour 1980, s'il ne va pas au-delà des besoins qui sont considérables, dépasse largement les espérances qui pouvaient être formées.

A. Evolution des moyens financiers

Les moyens financiers accordés en 1979 et 1980 à la Bibliothèque nationale (non compris l'AUDIST) sont décrits dans le tableau III.

TABLEAU III - LES CREDITS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
(en francs)

| | 1979 | 1980 | Variation en % |
|--|------------|----------------------|-------------------|
| <i>Personnel</i> | 72 064 557 | 81 869 703 | + 13,6 |
| <i>Crédits de fonctionnement</i> | | | |
| Frais de déplacement | 159 762 | 169 553 | + 6,1 |
| Subventions | 20 375 307 | 30 375 307 | + 49 |
| <i>Subventions de recherche</i> (soutien des programmes équipement) | 699 500 | non encore déterminé | |
| <i>Crédits d'équipement</i> (immobiliers et matériel) | 21 330 000 | 41 500 000 | + 94,6 |

Dans les subventions, est inclus un crédit de 3 MF qui a été accordé en 1979 par décret d'avance pour l'acquisition par la Bibliothèque nationale d'ouvrages d'intérêt national.

Cette ouverture de crédits est consolidée en 1980. En conséquence, les moyens financiers à cet usage apparaissent presque doublés par rapport à 1977.

Abstraction faite de ce crédit, et en termes de loi de finances initiale, les subventions de fonctionnement auraient augmenté de 75 %. En effet, dans le projet de budget pour 1980, les mesures nouvelles pour le développement des activités, la conservation et la sauvegarde des collections s'élèvent à 10 MF.

Concernant les dépenses d'équipement, les opérations ont porté, en 1979, sur les actions suivantes :

- travaux de maintenance pour l'immeuble, rue de Richelieu ;
- immeuble Vivienne-Petits Champs (règlement d'une annuité de location-vente et études) ;
- annexes en province (études pour l'annexe de Redon, équipement pour le château de Sablé-sur Sarthe).

En 1980, sont prévues :

- une nouvelle tranche de travaux de maintenance des immeubles en exploitation rue Richelieu : 1,5 MF environ ;
- la première tranche des travaux d'aménagement de l'immeuble Vivienne-Petits Champs : 25 MF environ ;
- la réalisation de l'annexe de Redon (Centre d'impression et d'édition des publications de la Bibliothèque nationale) 14 MF environ (cette opération bénéficie d'un crédit F.I.A.T. de 4 MF).

B. Observations :

Compte tenu de l'ampleur considérable des besoins à satisfaire, l'effort important qui a été consenti dans le projet de budget pour 1980 devra manifestement être soutenu sinon amplifié au cours des prochaines années.

En effet, des achats de matériel de reproduction (microfilms, microfiches), et de restauration (reliure) devront être effectués ; des recherches nouvelles pour le traitement du papier devront être entreprises.

Enfin, le problème des créations d'emploi n'est pas évoqué : nul doute que l'entreprise de sauvetage « de la mémoire de la culture française » exigera des moyens en personnels nombreux et très qualifiés.

En conclusion, votre rapporteur, reconnaissant l'effort d'impulsion accompli dans le cadre du budget pour 1980, souhaite que cette action soit poursuivie.

CHAPITRE VI

L'ECOLE FRANCAISE DE ROME ET LES GRANDS ETABLISSEMENTS A L'ETRANGER

Quatre grands établissements prestigieux dépendent du Ministère des Universités : l'Ecole française de Rome, l'Ecole française d'archéologie d'Athènes, l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire et la Casa de Velazquez de Madrid.

Budgétairement ces institutions ne représentent qu'une infime partie du budget du ministère, une trentaine de millions de dotation qui n'est pas individualisée dans les documents budgétaires.

Votre rapporteur a estimé de son devoir de se préoccuper, à partir d'un exemple, de la situation de ces établissements qui participent largement au rayonnement international de la recherche française et constituent, dans leur domaine, des structures essentielles pour l'approfondissement de la connaissance.

Par ailleurs, l'éloignement géographique, les difficultés conjoncturelles et la nécessité de limiter les dépenses auraient pu conduire à négliger quelque peu l'action internationale du ministère à travers ces grands établissements (1). Telles sont les raisons qui ont conduit votre rapporteur à effectuer une mission d'information mais également de contrôle à l'Ecole française de Rome en février dernier.

Des notes succinctes sur les autres établissements sont jointes comme compléments d'information.

I - L'ECOLE FRANCAISE DE ROME

A. Historique

C'est le 20 novembre 1875 que naissait officiellement l'Ecole française de Rome.

(1) L'action internationale du ministère fait l'objet d'une note figurant en annexe.

Après la défaite de 1870, le gouvernement français voulait « regagner, par un surcroît d'activité dans le domaine de la pensée et des recherches savantes, ce que nous avons perdu dans le domaine de la politique ». D'un échange de vues entre Jules Simon, Ministre de l'Instruction Publique, Félix Ravaissou, conservateur des Antiquités au Musée du Louvre et Albert Dumont, un jeune Athénien, qui avait passé une année à la Villa Médicis avant de gagner Athènes, naissait l'idée de créer à Rome un Institut de Correspondance archéologique de France et une Ecole préparatoire d'archéologie et d'histoire de l'art : l'Institut publierait un bulletin mensuel et un volume annuel d'Annales, où l'on accueillerait les travaux des membres de l'Ecole d'Athènes et les communications érudites des savants et collectionneurs italiens. Quant à l'Ecole, elle fonctionnerait à la Villa Médicis et préparerait pendant un an les membres de l'Ecole d'Athènes.

Un premier projet de décret revint de Versailles avec ces mots de Thiers : « Ceci demande explication. Ce projet ne cache-t-il pas la pensée de placer quelqu'un ? Rome avant Athènes, c'est la charrue avant les boeufs. Nous ne sommes pas riches ». Cependant, un mois plus tard, sa prévention était levée et reconnaissant, dans une formule peu heureuse, « qu'on peut aussi bien étudier le cours d'un fleuve en le remontant qu'en le descendant », il signait un décret du 25 mars 1873 qui instituait la section romaine d'Athènes. En novembre 1874, Mac Mahon signa sans y regarder de si près un nouveau décret créant « l'Ecole archéologique de Rome ».

En mars 1875, Wallon, depuis peu Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres allait devenir Ministre de l'Instruction Publique ; le 20 novembre 1875, il fit prendre par Mac Mahon un décret qui est resté la charte de l'Ecole qui prenait le nom d'Ecole française de Rome.

L'installation de l'Ecole française de Rome au Palais Farnese : à un moment où le gouvernement royal d'Italie et la République française souhaitaient que l'Ambassadeur de France en Italie puisse affirmer son existence et tenir son rang par rapport à l'Ambassade près le Saint Siège, il convenait de trouver un « palazzo ». Le seul palais disponible à Rome était celui que venaient de quitter les Bourbons de Naples : le Palais Farnese. Le marquis de Noailles loua en 1874, pour l'Ambassade, le 1^{er} étage et les parties libres du rez-de-chaussée mais réserva pour la France un droit de préférence pour les deux appartements du second encore occupés dans lesquels l'Ecole française de Rome a pu s'installer à partir de 1875.

B. Les missions de l'Ecole

La mission de l'Ecole française de Rome a été définie par les statuts de 1974 et confirmée solennellement par le Président de la République à l'occasion des cérémonies du Centenaire (décembre 1975) : cette mission, de formation et d'information, « a pour objet le développement et la diffusion des recherches se rapportant à l'étude de l'antiquité en Italie et des aires de diffusion de la civilisation romaine, à l'étude du Moyen-Age et à l'étude de l'Italie moderne et contemporaine ».

Ce large éventail géographique et historique appelle les précisions suivantes : pour l'Antiquité, le secteur des recherches couvre toute la Méditerranée occidentale, y compris l'Afrique, ses liaisons avec la Méditerranée orientale, ses contacts de culture avec l'Europe du Nord. En 1978

douze chantiers de fouille, autonomes en Italie (7), et relevant des affaires étrangères dans les autres pays du Bassin (5) ont illustré ces recherches qui déboucheront sur une série de publications. Le programme de 1979 prévoit, en liaison avec la DGRST, la poursuite de ces chantiers et l'ouverture de deux nouveaux.

Pour le Moyen-Age, la mission de l'Ecole est d'abord l'exploitation et la publication des archives du Vatican, mine de documents incomparables pour l'histoire culturelle et religieuse de l'Occident médiéval : en 1978 a commencé un traitement informatique des registres des papes du XVI^e siècle (à poursuivre dans les années qui viennent). L'accent a été mis également sur l'histoire économique et sociale de l'Italie médiévale, en associant aux documents d'archives l'archéologie (2 chantiers).

Pour l'histoire moderne et contemporaine, les recherches se concentrent sur l'Italie (relations diplomatiques, faits religieux, activités économiques - ports, banques, etc..., problèmes politiques) mais sans négliger l'environnement méditerranéen.

La triple vocation, française, scientifique et romaine a subi une double ouverture, historique (par l'étude de l'Italie moderne) et géographique (par l'établissement d'échanges et de liens de coopération avec des pays du bassin méditerranéen).

C. Activités

Il ne peut être envisagé dans le cadre de ce rapport de décrire complètement les activités de l'Ecole ni même de les résumer. Outre l'activité de recherche qui sera développée à part à travers la description des spécificités de l'Ecole, les activités de l'Ecole se traduisent du point de vue scientifique par :

- 1^o - Les publications, les travaux des membres et des directeurs d'études :
 - travaux collectifs de l'Ecole (registres des papes, nonciatures, fouilles),
 - les mélanges où figurent le bilan des travaux, des mémoires, etc...,
 - la revue de l'Ecole,
 - les thèses des anciens « Romains et Athéniens » publiées par la bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.
- 2^o - Les fouilles et recherches archéologiques :
 - fouilles effectuées par les membres de l'Ecole et de plus en plus en coopération avec l'Italie,
 - fouilles effectuées à la suite d'accords conclus avec certains Etats du bassin Méditerranéen (Yougoslavie, Maroc, Tunisie...).

En outre, des conférences, colloques, séminaires, congrès ou rencontres se tiennent à l'Ecole ou sont organisés par elle.

D. Organisation

L'Ecole est placée sous l'autorité d'un Directeur et chacune des sections (Antiquité, Moyen-Age, section moderne et contemporaine) est dirigée par un directeur d'études.

1° - Les Directeurs d'études

En général, maître de conférences des universités, le Directeur d'études dirige le travail des membres, des boursiers, assure les publications (18 volumes en 1978), les contacts avec les universités italiennes et les instituts étrangers présents à Rome (18) et surtout organise des rencontres régulières, colloques internationaux, tables rondes, dont les actes sont publiés.

2° - Les membres

16 membres sont actuellement en poste à l'Ecole.

Ils y passent, sauf exception, 2 ou 3 ans et sont choisis, après une très sévère sélection effectuée par des commissions de pré-sélection, puis par la commission d'admission. Ces postes ont été répartis de la façon suivante entre les 3 sections de l'Ecole : 8 pour la section Antiquité, 4 pour la section médiévale, 4 pour la section moderne et contemporaine.

3° - Boursiers

Enfin l'Ecole dispose depuis 1975 des mensualités de bourses destinées à faciliter à de jeunes chercheurs un séjour à Rome ou en Italie. Les bénéficiaires sont désignés par le Directeur de l'Ecole après une sévère sélection ; ils doivent justifier au moins d'une première année d'études de 3^e cycle. Les bourses sont accordées par mensualités pour une période ne pouvant dépasser une année. Le taux est de 1 500 F par mois. Les bourses ont été attribuées en 1978 à 78 boursiers se répartissant de la façon suivante :

Antiquité : 52 dont 42 français et 10 étrangers

Moyen-Age : 10 dont 3 étrangers

Temps modernes : 16 dont 1 étranger.

Parmi ces boursiers, 13 étaient professeurs de lycée (9 antiquité, 2 Moyen-Age, 2 époque moderne et contemporaine) et 13 étudiants de 3^e cycle (6 antiquité, 3 Moyen-Age, 3 époque moderne et contemporaine).

44 n'ont bénéficié que d'un mois de bourse (31 antiquité, 3 Moyen-Age, 10 époque moderne et contemporaine) et aucune bourse de plus de 3 mois n'a été accordée.

E. Les crédits

Le budget de l'Ecole est alimenté pour la quasi-totalité par une subvention de l'Etat ; il s'y ajoute le produit des ventes de livres effectuées par l'Ecole qui couvre de 40 à 45 % du montant du coût des impressions.

TABLEAU I
EVOLUTION DU BUDGET DE L'ECOLE FRANÇAISE DE ROME

| EXERCICES | BUDGET PRIMITIF | DECISIONS MODIFICATIVES | BUDGET APRES DECISIONS MODIFICATIVES | VARIATION (en %) |
|-----------|-----------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------|
| 1973 | 4 040 000 | 149 431 | 4 178 431 | |
| 1974 | 4 421 400 | 214 827 | 4 636 227 | + 10,9 |
| 1975 | 4 981 000 | 728 490 | 5 709 490 | + 23 |
| 1976 | 6 343 000 | 1 231 800 | 7 574 800 | + 32,6 |
| 1977 | 7 244 000 | 513 400 | 7 757 400 | + 02,4 |
| 1978 | 7 925 000 | 854 938 | 8 779 938 | + 13,2 |
| 1979 | 9 289 000 | 418 266 | 9 707 266 | + 10,6 |

Ce tableau appelle plusieurs observations :

- la progression du budget est relativement soutenue sauf pour 1977. Il doit cependant être observé que cela correspond à une augmentation sensible des activités de l'Ecole (accueil de boursiers) et des coûts de fonctionnement (immeuble Place Navone) ;

- la procédure de fixation de la subvention de l'Etat ne s'opère définitivement qu'au cours de l'exercice, le budget primitif étant avant tout un budget de reconduction. Les mesures nouvelles qui donnent les orientations du budget peuvent n'intervenir que fort tard (par exemple, août en 1979) ;

- les chiffres de 1979 sont encore provisoires dans la mesure où un dernier ajustement peut intervenir avant la fin de l'année ;

- sur ce budget, les subventions de l'Etat (rémunérations du personnel et subventions de recherche) s'élèvent à 8,9 millions de F (soit plus de 90 % du budget).

Pour 1980, le montant des crédits susceptibles d'être accordés n'est pas encore définitivement arrêté ; en effet, dans le projet de budget pour 1980, une enveloppe globale est fixée pour les grands établissements dont la répartition s'opère au début de l'exercice et qui peut faire l'objet de décisions modificatives.

Dans ces conditions le budget ne correspond plus à un projet mais constitue un constat. Le développement d'initiatives nouvelles n'est pas intégré dans les processus budgétaires mais fait l'objet de « négociations parallèles » qui sont ensuite entérinées par le budget suivant ou une décision modificative. Cette procédure, qui a le mérite de la souplesse, appelle cependant, sur le plan budgétaire, une réserve : il serait préférable pour la bonne gestion de ces établissements que leurs directeurs soient responsables de l'exécution d'un budget déterminé dès le début de l'exercice.

F. Les autres moyens

1° - Le personnel

Le personnel administratif et technique « métropolitain » est réduit (5 emplois). Le personnel de recrutement local comprend 23 agents (personnel administratif : 15 ; personnel de service : 8).

Il semble, compte tenu de l'évolution des techniques de recherche, notamment archéologique, qu'un renforcement du personnel technique soit nécessaire.

2^e - Les locaux

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, l'Ecole dispose de locaux au Palais Farnese (salles de travail et bibliothèque).

L'annexe de la Place Navone, depuis sa mise en service, permet à l'Ecole d'accueillir 4 catégories d'hôtes :

- des conférenciers et personnalités scientifiques français ou étrangers invités par la Direction de l'Ecole, directeurs honoraires, Directeurs des grands établissements français à l'étranger et membres des conseils scientifiques et d'administration ;
- des boursiers et « professeurs invités » ;
- des chercheurs bénéficiant d'une mission de l'Ecole ou d'un autre organisme :
- d'universitaires et chercheurs de passage.

3^e - La bibliothèque

La Bibliothèque, créée en 1875 en même temps que l'Ecole comme bibliothèque des Membres, s'est accrue en fonction des besoins de ces derniers, axés principalement sur l'antiquité classique et le moyen-âge. L'éventail des spécialités s'étant élargi et la Bibliothèque s'étant ouverte plus largement aux lecteurs étrangers, elle a accentué son caractère pluridisciplinaire portant son effort sur l'acquisition des instruments de travail (périodiques, catalogues, sources). La principale spécialité de la Bibliothèque demeure l'archéologie et l'histoire du monde méditerranéen (sources archéologiques et philosophiques).

L'histoire médiévale italienne, l'histoire de l'Eglise, l'histoire de l'art et l'histoire de France constituent les principales spécialités secondaires.

Les Membres de l'Ecole peuvent travailler à la Bibliothèque sans restriction d'horaire ; tous les chercheurs français et étrangers y ont accès ; les étudiants y sont admis sur présentation d'un professeur.

La Bibliothèque comporte presque 100 000 volumes auxquels s'ajoutent 13 000 tirés-à-part. La collection de périodiques est de 1 318 titres (dont 775 titres vivants). L'accroissement annuel du nombre de volumes est d'environ 3 000 et la fréquentation mensuelle est d'environ 600 à 700 lecteurs. Comme toutes les bibliothèques, celle-ci est confrontée au problème de « l'apocalypse documentaire » et à la nécessité de se spécialiser au lieu d'avoir une vocation encyclopédique et universelle.

Les contraintes financières et de locaux constituent d'ailleurs une puissante et douloureuse incitation. Cependant cette nouvelle orientation ne va pas sans poser des difficultés : pour les chercheurs français et italiens, la vocation naturelle de la bibliothèque devrait consister à avoir accès dans les meilleures conditions aux publications, notamment effectuées en métropole, correspondant aux domaines couverts par les sections d'études.

A cet égard il apparaît souhaitable à votre rapporteur qu'une révision des courants d'échanges entre la Bibliothèque de l'Ecole française de Rome et les grandes institutions françaises soit entreprise. Le sujet devrait également constituer une préoccupation pour l'AUDIST afin que les bibliothèques françaises à l'étranger ne restent pas à l'écart du système cohérent d'information et de documentation que l'AUDIST devrait s'efforcer de mettre en place.

G. COMPARAISONS :

Quinze états, y compris celui du Vatican, entretiennent à Rome des instituts scientifiques. Les moyens de ceux-ci sont inégaux et leur rayonnement est souvent lié à leur date de création.

Les Allemands et les Français, installés depuis le XIX^e siècle, tiennent le devant de la scène. Ils font partie, avec les Autrichiens, les Américains, les Anglais et les Néerlandais des nations dont l'établissement à Rome est antérieur à 1914. Les Instituts belge, polonais et suédois furent fondés dans l'entre-deux-guerres. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Suisses, Espagnols, Finlandais, Danois et Norvégiens (ceux-ci en 1959) vinrent, à leur tour, prendre à Rome leur place.

Les moyens dont dispose la République Fédérale d'Allemagne à Rome sont importants. Leur dispositif scientifique polycéphale donne la mesure de leurs moyens :

- L'Institut archéologique allemand (27 personnes)

- l'Institut historique allemand concerne l'histoire médiévale, moderne et contemporaine (31 personnes). Il comporte en outre une section d'histoire de la musique.

- la bibliothèque HERTZIANA (31 personnes) fonctionne comme un centre d'Histoire de l'Art (100 000 volumes et une photothèque)

- la bibliothèque de l'Institut (18 personnes) rassemble environ 80 000 volumes et 400 périodiques.

Ainsi, la R.F.A. a doté ses instituts d'un personnel largement supérieur à celui dont dispose l'Ecole française de Rome.

Il est également significatif de noter deux pratiques différentes :

- les instituts allemands constituent davantage des plaques tournantes pour leurs nationaux désireux de conduire à Rome des recherches dans les domaines couverts

- l'Ecole française est plus gouvernée par le souci de lier des relations avec les chercheurs italiens et d'effectuer des recherches en coopération (exemple de l'archéologie).

H. CONCLUSION :

L'impérieuse nécessité de définir une politique cohérente.

L'Ecole est avant tout un établissement de recherche scientifique mais ce rôle est indissociable de certains aspects de politique culturelle à l'étranger ; il importe donc de resituer l'action de cet établissement dans son contexte général et surtout linguistique ; quelques chiffres ont été cités à cet égard : alors qu'en 1970, le français correspondait à 75 % de l'enseignement de seconde langue en Italie, ce taux est tombé à 10 %, cette évolution irréversible s'étant opérée au profit de l'anglais.

Quel doit être dans ces conditions le rôle d'un établissement aussi prestigieux que l'Ecole Française de Rome ?

- manifestement, ce ne peut être seulement une « vitrine culturelle » confinée dans une fonction de démonstration ; l'Ecole doit développer, dans ses spécialités, ses missions de grand établissement scientifique de recherche approfondie en liaison et en coopération avec ses partenaires naturels (les instituts de recherche et universités italiens) mais également avec les pays du bassin méditerranéen. Cette voie a été esquissée par la Direction de l'Ecole et, à terme, il est indiscutable que cette voie sera la seule apte à assurer le maintien de l'influence culturelle française et le rayonnement de la recherche scientifique française. Encore faut-il que des moyens soient attribués à cette action, et qu'ils le soient en liaison avec les services du Ministère des Affaires Etrangères qui finance 11 instituts ou missions archéologiques à l'étranger dont un certain nombre sur les pourtours du bassin méditerranéen, et du Ministère de la Culture qui a autorité sur la recherche archéologique en France.

- le deuxième rôle de l'Ecole est celui de former des chercheurs dans ses disciplines. Mais on peut s'interroger sur la cohérence de la politique suivie dans la mesure où en raison des restrictions de débouchés que l'on observe depuis plusieurs années en France, les membres de l'Ecole ne trouveront pas à leur retour en France un poste d'accueil dans les universités ou au CNRS et seront contraints de réintégrer l'enseignement secondaire.

L'Ecole ne doit être ni un bastion, ni un ghetto, ni un îlot où l'on dispense le privilège, qui se mérite, de passer trois années de recherche à Rome : elle doit trouver la place qui lui revient naturellement dans la carte universitaire française, faute de quoi cette Ecole prestigieuse risque de s'apparenter à une « fantaisie coûteuse » sans profit pour la recherche scientifique française.

Trois autres grands établissements à l'étranger que votre rapporteur n'a pas visités dépendent du Ministère des Universités : l'Ecole française d'Archéologie d'Athènes, l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, la Casa Velazquez de Madrid. Ils font l'objet d'une note d'information succincte annexée à ce chapitre. Il ne semble pas que leurs particularités et leurs spécificités par rapport à l'Ecole française de Rome, puissent entamer la validité des observations présentées et qui concluent à l'impérieuse nécessité pour les pouvoirs publics de définir une politique cohérente en vue de :

- favoriser une meilleure insertion de ces établissements et de leurs bibliothèques dans le contexte universitaire français,

- instituer des complémentarités institutionnelles entre les ministères chargés de promouvoir la recherche scientifique à l'étranger et de diffuser et assurer le rayonnement de la culture française.

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION

A. INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHEOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE

1. Evolution de 1971 à 1979 des moyens financiers accordés

Fonctionnement

| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 1994354 | 2249695 | 2696832 | 3098753 | 3376404 | 4173256 | 5318513 | 5541170 |

Equipement

1979 : 158 272

2. Missions de l'Institut

Sous le nom d'Ecole Française du Caire, le décret du 28 décembre 1880 instituait une mission permanente pour l'étude des antiquités égyptiennes. Cette mission est devenue l'Institut Français d'Archéologie orientale du Caire par l'article 74 de la Loi de Finances du 13 avril 1898, qui l'a doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Il a pour objet de favoriser toutes les études, explorations ou fouilles relatives aux civilisations qui se sont succédé en Egypte et dans les régions voisines.

L'autonomie de l'Institut Français, organisée par le décret du 17 mai 1898, est complète et s'étend aux dépenses de personnel. Un agent comptable est chargé des recettes et des dépenses.

3. Evolution depuis 1970 du nombre des pensionnaires accueillis

Le nombre des pensionnaires est passé de 5 en 1970 à 6 en 1979. Ils se composent de 4 égyptologues, un helléniste et un arabisant.

B. ECOLE FRANCAISE D'ATHENES

1. Evolution de 1971 à 1979 des moyens financiers accordés

Fonctionnement

| 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2362516 | 2729131 | 2949874 | 3292689 | 4019873 | 4614727 | 5413765 | 6053154 | 6594613 |

Equipement

1977 : 60 750

1978 : 59 692

1979 : 54 000

2. Missions de l'Ecole

L'Ecole Française d'Archéologie d'Athènes a été instituée par ordonnance royale du 11 septembre 1846 sous le nom d'Ecole française de perfectionnement pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques. Elle est placée sous le contrôle scientifique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le champ de ses recherches s'est étendu à tout l'Orient. Elle organise des voyages d'étude et fait procéder à des fouilles.

Le décret du 26 novembre 1874 a réorganisé l'école sous le nom d'Ecole Française d'Athènes. Depuis lors, a prévalu la dénomination d'Ecole Française d'Archéologie d'Athènes. Le directeur est nommé par décret. Les membres, au nombre de 7, sont choisis soit parmi les agrégés, soit parmi les candidats que recommandent leurs titres scientifiques. Ils sont nommés pour une année, avec faculté de renouvellement ; leur mission peut être prolongée pendant une deuxième année ou plus encore. Leurs travaux sont des recherches et des fouilles, sur lesquelles ils ont à rédiger des mémoires.

Les services administratifs de l'école sont assurés par le directeur et par un secrétaire général.

Dans un but d'expansion scientifique, le décret du 20 janvier 1900 a créé une section étrangère destinée à recevoir les savants des pays qui en font la demande au gouvernement français. Les membres de la section étrangère sont entretenus à leurs frais ou à ceux de leurs gouvernements.

L'Ecole Française d'Archéologie d'Athènes a été dotée de la personnalité civile par la loi de finances du 31 mars 1903 (article 71) et de l'autonomie financière par la loi de finances du 19 décembre 1926 (article 81), suivie du décret du 8 janvier 1928. Cette autonomie comprend toutes les dépenses de personnel et de matériel. L'ordonnateur est le directeur de l'école. Un agent comptable est chargé des recettes et des dépenses.

3. Evolution depuis 1970 du nombre des pensionnaires accueillis. Depuis 1970, le nombre des pensionnaires est égal à 8.

C. CASA DE VELAZQUEZ

1. Evolution de 1971 à 1979 des moyens financiers accordés

Fonctionnement

| 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2938798 | 3228948 | 3501050 | 4586470 | 4776266 | 5883428 | 6648844 | 7912887 | 9053673 |

Equipement

1978 : 59 692

1979 : 51 000

2. Missions de l'Ecole

La Casa de Vélazquez a été fondée à la suite de l'envoi en Espagne, en mai 1916, d'une mission de l'Institut de France, afin de nouer, dans le domaine artistique et culturel, des amitiés entre la France et l'Espagne. L'idée que de jeunes artistes français pourraient venir compléter leur formation en Espagne comme ils le faisaient depuis longtemps en Italie et en Grèce, plut au roi Alphonse XIII, qui fit céder à l'Académie des beaux-arts de France un terrain situé au centre de la cité universitaire de Madrid, à charge d'y édifier une résidence pour les artistes français qui viendraient étudier l'art espagnol. Ce fut la loi espagnole du 18 avril 1920, qui cédait ce terrain « en usufruit temporaire gratuit, pour une durée indéfinie...en témoignage de particulière affection à la nation française, et à seule fin d'ériger à Madrid une Ecole des beaux-arts analogue aux institutions que la France possède à Rome et à Athènes ».

L'immeuble de la Casa de Vélazquez ayant été détruit au cours de la guerre civile espagnole (1936-1939), l'institution a fonctionné pendant cette période à Fez (Maroc) et s'est ensuite réinstallée à Madrid.

L'objet de la Casa de Vélazquez est de recevoir chaque année, aux sources mêmes de la littérature et de l'art espagnols, une élite de jeunes érudits et artistes français.

La Casa de Vélazquez comprend deux sections :

1^o) La section scientifique qui accueille notamment des professeurs de langue et de littérature espagnoles et aussi des philologues, des archéologues, des historiens, etc...

2^o) La section artistique, qui accueille surtout des peintres, des architectes et des musiciens.

3. Evolution depuis 1970 du nombre des pensionnaires accueillis

Le nombre des pensionnaires qui était de 35 en 1970 est aujourd'hui de 36 (18 appartiennent à la section artistique et 18 à la section scientifique).

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, Président, le 17 octobre 1979, la commission a procédé, sur le rapport de M. René Chazelle, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget du ministère des Universités pour 1980.

Le rapporteur spécial en a d'abord présenté les grandes lignes : les crédits atteignent 14,5 milliards de francs, en progression de 10,6 % par rapport à 1979. Les crédits de fonctionnement augmentent de 11,9 %, les dépenses en capital de 1 % en crédits de paiement et de 9,6 % en autorisations de programme.

Après avoir rappelé le poids croissant des dépenses de personnel dans le budget (plus de 70 %), le bouleversement quantitatif (nombre des étudiants et des enseignants) et qualitatif (application de la loi d'orientation) subi par les universités françaises au cours des 20 dernières années, le rapporteur spécial a noté que les mesures en faveur des personnels s'inscrivent dans une perspective à long terme concernant le corps enseignant :

- L'intégration des personnels hors statut qui a pendant longtemps constitué un problème lancinant est en voie de règlement malgré l'apparition de difficultés nouvelles.

- Les 3 000 transformations d'emplois d'enseignants s'efforcent d'opérer un rééquilibrage de la pyramide des emplois.

- La réforme des carrières universitaires, intervenue pendant l'été, transforme les modalités de recrutement des professeurs et maîtres assistants mais n'apporte aucun changement dans la définition des obligations de service.

Analysant les moyens de fonctionnement des universités (+ 2,6 %), le rapporteur spécial a souligné la faible progression des dotations qui, compte tenu du caractère marginal des ressources propres des universités, constitue une limite rigoureuse à l'autonomie des universités. Ce strict ajustement des crédits renforce, par ailleurs, l'exigence d'une meilleure gestion des universités.

Les crédits supplémentaires d'action sociale en faveur des étudiants sont en grande partie absorbés par l'accroissement des charges de fonctionnement. Le rapporteur a signalé que le taux réel des bourses était en diminution constante depuis plusieurs années.

Après avoir présenté les crédits de la recherche universitaire et les mesures en faveur des personnels de la recherche, le rapporteur a présenté diverses observations sur les structures de financement de la recherche et les problèmes qui se posent : recherche dans les établissements universitaires, renouvellement des personnels et recherche fondamentale.

M. Chazelle a ensuite effectué un compte rendu des suites données aux observations formulées par la Commission des Finances l'an dernier :

– une action vigoureuse a été entreprise pour le sauvetage et la conservation des collections de la Bibliothèque nationale : les crédits de cet établissement augmentent de 49 % ;

– la rénovation du Muséum d'Histoire naturelle se poursuit et les travaux entrent dans une phase plus active ;

– trois centres universitaires sur six ont été transformés en universités ; le rapporteur a déploré qu'une mesure identique n'ait pas été prise pour les autres et notamment pour Avignon.

Enfin, le rapporteur spécial, à partir de l'exemple de l'Ecole française de Rome où il a effectué une mission, a conclu à l'impérieuse nécessité pour les pouvoirs publics de définir une politique cohérente en vue :

– de favoriser une meilleure insertion des grands établissements à l'étranger dans le contexte universitaire français ;

– d'instituer des complémentarités institutionnelles entre les ministères chargés de promouvoir la recherche scientifique à l'étranger et de diffuser et assurer le rayonnement de la culture française.

Le rapporteur spécial a répondu aux divers intervenants et la commission a adopté le rapport de M. Chazelle.

Votre Commission des Finances soumet le projet de budget du Ministère des Universités à l'appréciation du Sénat.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Personnels enseignants :

Un plan de recrutement à long terme doit être défini et mis en oeuvre pour pallier les conséquences du déséquilibre démographique et du déséquilibre de la pyramide des emplois.

Universités :

- L'amélioration de la gestion des universités doit être recherchée notamment par une révision du mode de calcul et une meilleure répartition des subventions.

- La transformation des centres universitaires en universités devrait être achevée dans les plus brefs délais.

Recherche :

- La contribution des établissements universitaires à l'effort de recherche devrait être développée par :

- une meilleure coordination avec le C.N.R.S., notamment dans les sciences sociales,

- une définition plus précise des obligations de recherche des « enseignants-chercheurs »,

- une amélioration de la gestion des emplois et des financements.

- La politique de renouvellement des personnels devrait être amplifiée.

Bibliothèques :

- L'effort financier consenti au profit de la Bibliothèque nationale en 1980 devrait être poursuivi et développé pendant plusieurs années.

Grands établissements à l'étranger :

Une politique cohérente devrait être définie en vue de :

- favoriser une meilleure insertion de ces établissements et de leurs bibliothèques dans le contexte universitaire français,

- instituer des complémentarités institutionnelles entre les ministères chargés de promouvoir la recherche scientifique à l'étranger.

ANNEXE I

REPONSES A DES QUESTIONS ECRITES
DU RAPPORTEUR SPECIAL AU COURS DE L'ANNEE 1979

1°) *Evolution du financement des universités.*

— 18 juillet 1979. — M. René Chazelle demande à Mme le ministre des universités de bien vouloir lui communiquer des indications chiffrées sur l'évolution, depuis la mise en œuvre de la loi d'orientation, du financement des universités selon la nature des ressources. Dans quelle mesure l'évolution constatée est-elle conforme aux objectifs estimés souhaitables.

Réponse. — Le tableau ci-joint présente l'évolution des ressources des universités telles qu'elles apparaissent aux comptes financiers, depuis 1971 jusqu'à 1977, dernière année pour laquelle sont connus les résultats relatifs à l'ensemble des établissements. Les ressources sont décrites sous deux rubriques principales; d'une part celles qui proviennent de l'Etat (fonctionnement général et pédagogique, recherche), d'autre part celles qui résultent des effectifs d'étudiants (droits universitaires) des activités propres des universités (prestations de services, publications...) ainsi que des relations des établissements avec l'environnement (collectivités publiques, contrats de recherche, taxe d'apprentissage, formation continue). Ces chiffres doivent être interprétés avec nuance, le jeu des écritures comptables internes aboutissant à majorer fictivement certaines ressources. Par exemple, s'agissant des produits provenant de l'activité propre des universités (rubrique II-C), les montants inscrits correspondent pour une large part à des rétributions de prestations de services effectuées entre les divers services et U.E.R. d'un même établissement; si ces rétributions apparaissent comme des recettes dans les documents comptables, elles ne constituent pas évidemment des ressources effectives pour l'établissement. De même, les recettes en capital peuvent trouver leur origine dans des virements à partir d'autres ressources déjà comptabilisées. La Cour des comptes a estimé dans son rapport public de 1978 que les ressources propres des universités représentent environ 15 p. 100 du total de leurs moyens financiers. Il est rappelé par ailleurs que le contenu des ressources provenant de l'Etat a évolué. A partir de 1976 ont désormais figuré au budget des établissements les crédits de cours complémentaires qui étaient précédemment payés directement sur le budget de l'Etat; en sens inverse, depuis 1977, les rémunérations des agents « hors statut » employés par les universités sont progressivement prises en charge sur le budget de l'Etat en application du programme d'intégration de ces personnels. Il convient en outre de rappeler les moyens correspondant aux rémunérations des personnels d'Etat affectés dans les universités, qui s'élèvent en 1976 et 1977 respectivement à 4,25 et 4,8 milliards de francs.

*Evolution des ressources des universités, centres universitaires et instituts nationaux polytechniques.
(Comptes financiers.)*

| CATÉGORIES DE RESSOURCES | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>Provenant de l'État</i> | | | | | | | |
| Ministère des universités: | | | | | | | |
| Fonctionnement | 447 875 | 548 648 | 614 442 | 708 685 | 792 960 | 1 019 548 | 1 046 440 |
| Recherche | 132 167 | 165 613 | 180 923 | 205 149 | 217 491 | 240 090 | 245 146 |
| Équipement | | | | | | 42 500 | 116 128 |
| Autres départements ministériels, notamment jeunesse et sports | 4 752 | 9 025 | 8 069 | 17 272 | 22 118 | 29 025 | 36 881 |
| Total I | 584 794 | 723 286 | 803 434 | 931 106 | 1 032 569 | 1 331 163 | 1 444 595 |
| <i>Autres ressources</i> | | | | | | | |
| Droits universitaires | 47 958 | 65 302 | 71 101 | 79 728 | 88 295 | 94 003 | 109 582 |
| Collectivités publiques | 13 393 | 16 552 | 16 847 | 20 896 | 18 746 | 24 040 | 33 603 |
| Activité propre de l'université: | | | | | | | |
| Ventes de produits, de publications, rétributions d'opération par compte de tiers, remboursement de prestations de services, produits financiers, taxe d'apprentissage, recettes diverses ou exceptionnelles | 93 207 | 131 528 | 170 056 | 220 308 | 282 973 | 330 155 | 411 007 |
| Contrats de recherche | 51 119 | 71 029 | 100 624 | 129 009 | 154 372 | 167 616 | 181 598 |
| Autres ressources affectées (pour partie, taxe d'apprentissage jusqu'en 1976, formation continue, etc.) | 46 346 | 66 649 | 68 766 | 102 704 | 149 073 | 176 943 | 165 180 |
| Recettes en capital | 15 916 | 13 277 | 9 037 | 13 587 | 20 059 | 9 995 | 16 692 |
| Total II | 267 939 | 364 837 | 436 431 | 566 232 | 713 518 | 802 752 | 917 662 |
| Total général | 852 733 | 1 088 123 | 1 239 865 | 1 497 338 | 1 746 087 | 2 133 915 | 2 362 257 |

2°) *Formation continue : contribution des universités.*

- 18 juillet 1978. - M. René Chazelle demande à Mme le ministre des universités de bien vouloir lui communiquer un bilan détaillé de la contribution des universités à la formation continue.

Réponse. - Soixante-dix-huit universités ou centres universitaires, grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur public disposent d'un service de formation continue et réalisent des actions suivant les besoins exprimés par les demandes des divers milieux sociaux-économiques, et ce en fonction de leurs possibilités compte tenu des disciplines qui leur sont propres. 1° Aspects quantitatifs : les aspects quantitatifs des actions de formation continue apparaissent dans les tableaux ci-après ; 2° aspects qualitatifs : ces tableaux montrent que l'évolution du chiffre d'affaires continue à indiquer une croissance. Certes, celle-ci tend à s'infléchir, essentiellement en raison du niveau atteint par les actions de formation permanente. Toutefois, il convient de noter que la part des actions financées par les conventions régionales tend à décroître et que les actions financées par le 1 p. 100 (participation des entreprises) prennent de l'importance. Ce résultat est la conséquence logique de l'évolution que doivent connaître les actions de formation continue menées par les universités, qui ne doivent pas se cantonner dans la promotion sociale mais prendre une part importante dans la totalité des actions de formation professionnelle de niveau supérieur. A court terme, le développement de la formation continue dans l'enseignement supérieur reste tributaire de l'évolution de la conjoncture économique et sociale. A plus long terme, la consolidation et le développement des résultats acquis reposent sur la capacité et la rapidité de mobilisation des moyens pédagogiques de l'enseignement supérieur. Une volonté manifeste s'exprime à cet égard. Elle se traduit

par une participation de plus en plus importante des enseignants aux actions de formation continue, par les efforts entrepris en vue d'une recherche pédagogique opérée dans le cadre d'actions expérimentales de formation continue et, au plan institutionnel, par la mise en place de structures nouvelles telles que les services communs de formation continue chargés de promouvoir une politique coordonnée à l'intérieur de chaque université.

Bilan et développement de la participation des établissements d'enseignement supérieur aux actions de formation continue.

I. - 1 p. 100 plus conventions régionales (chiffres absolus).

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 (prévisions) |
|--------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 42 000 000 | 69 200 000 | 106 146 000 | 122 531 000 | 144 964 000 | 171 792 000 |
| Stagiaires | 54 427 | 89 579 | 129 952 | 118 404 | 128 532 | 135 587 |
| Heures/stagiaires | 5 404 00 | 7 513 000 | 11 200 000 | 13 223 000 | 14 257 000 | 15 512 000 |

| | 1973-1974 | 1974-1975 | 1975-1976 | 1976-1977 | 1977-1978 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | + 69,8 | + 53,4 | + 15,4 | + 18,3 | + 18,5 |
| Stagiaires | + 46 | + 45,0 | - 8,9 | + 8,6 | + 5,5 |
| Heures/stagiaires | + 39 | + 47,4 | + 18,06 | + 7,8 | + 8,8 |

II. - 1 p. 100 (chiffres absolus).

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 (prévisions) |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 15 300 000 | 34 900 000 | 52 649 000 | 64 728 000 | 80 492 000 | 96 728 000 |
| Stagiaires | 22 824 | 49 936 | 75 166 | 76 162 | 82 585 | 87 340 |
| Heures/stagiaires | 1 520 000 | 2 887 000 | 4 700 000 | 5 658 000 | 6 026 000 | 6 372 000 |

Evolution (en pourcentage).

| | 1973-1974 | 1974-1975 | 1975-1976 | 1976-1977 | 1977-1978 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | + 123,7 | + 50,8 | + 23 | + 24,4 | + 20,2 |
| Stagiaires | + 118,8 | + 50,5 | + 1,3 | + 8,4 | + 5,8 |
| Heures/stagiaires | + 99 | + 62 | + 20,4 | + 6,5 | + 5,7 |

III. - Conventions régionales (chiffres absolus).

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 (prévisions) |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 26 700 000 | 34 300 000 | 53 497 000 | 57 803 000 | 64 472 000 | 75 064 000 |
| Stagiaires | 31 603 | 39 643 | 44 786 | 42 242 | 45 947 | 48 247 |
| Heures/stagiaires | 3 884 000 | 4 726 000 | 6 500 000 | 7 565 000 | 8 231 000 | 9 140 000 |

Evolution (en pourcentage).

| | 1973-1974 | 1974-1975 | 1975-1976 | 1976-1977 | 1977-1978 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | + 39 | + 55,9 | + 8 | + 11,5 | + 16,4 |
| Stagiaires | + 25,4 | + 13 | - 5,7 | + 8,8 | + 5 |
| Heures/stagiaires | + 31 | + 38,3 | + 16,4 | + 8,8 | + 11 |

3°) *Intervention d'associations dans le fonctionnement des universités.*

- 13 juillet 1979. - M. René Chazelle rappelle à Mme le ministre des universités que la Cour des Comptes avait émis certaines critiques, dans son rapport de 1978, sur l'activité d'associations intervenant dans le fonctionnement des universités ; il lui demande quelles mesures ont été prises pour mettre un terme aux abus constatés.

Réponse. - Le rapport de la Cour des Comptes vise les associations d'aide au développement de la recherche constituées sous un régime juridique antérieur à celui de la loi d'orientation. Il ne critique pas la finalité de ces associations mais la confusion de fonction entre les associations et les universités qui ont reçu de la loi d'orientation la pleine capacité pour conclure et gérer les contrats de recherche avec les cocontractions tant publics que privés. Les mesures suivantes ont été prises pour aboutir à une situation plus régulière : les universités ont été invitées à être désormais seules et directes signataires des contrats de recherche qu'elle exécutent dans leur totalité avec leurs propres moyens ; les compléments éventuels de rémunération sans fondement ne peuvent être versés par des associations ; si une association apporte dans la passation ou l'exécution des contrats de recherche une valeur ajoutée spécifique relevant de son activité propre, cette prestation doit faire l'objet d'un contrat distinct ; un décret, qui devrait prochainement être signé et publié, va compléter sur cette question de contrat de recherche les dispositions du décret du 14 juin 1969, relatif au régime financier des universités et autres établissements publics à caractère scientifique et culturel. L'ensemble de ces mesures devrait assurer à la fois le développement et la coopération entre l'université et le monde économique et la régularité des opérations qui concrétisent ce développement.

**ANNEXE II : REPONSES A DES QUESTIONS DU RAPPORTEUR SPECIAL
SUR L'EXECUTION DU BUDGET 1979 ET SUR LE PROJET DE BUDGET 1980**

1°) L'action internationale du ministère :

QUESTION

Quelles sont les orientations de la politique du Ministère des Universités en matière de coopération universitaire internationale, diffusion de la culture française à l'étranger et ouverture du système universitaire français sur l'étranger ?

REPONSE

Le Ministère des Universités s'attache, en matière de coopération internationale, à promouvoir, à l'intérieur du système décentralisé des relations internationales universitaires, les méthodes et les actions susceptibles de développer progressivement une politique d'ensemble de nos échanges internationaux qui comporte :

- La participation du milieu universitaire (Université et Ecoles d'ingénieurs) à la politique générale de la France dans le domaine international, non seulement dans le domaine des relations scientifiques, techniques et culturelles, mais également dans l'accompagnement de la politique économique pour les actions de formation et de recherche liées aux opérations d'exportation et dans les actions de développement dans les pays du tiers monde, francophones et non francophones.

- L'organisation de procédures permettant une meilleure utilisation des moyens face à l'augmentation des demandes des partenaires étrangers.

- La promotion, par le choix des actions internationales adéquates, des facteurs d'innovation interne du système universitaire, pour lequel toute ouverture peut favoriser l'évolution de nos formations et de nos recherches.

I - Connaître et informer :

La dispersion même du réseau des relations universitaires internationales suppose, pour que le Ministère puisse animer et coordonner les initiatives, l'organisation de circuits d'information entre les établissements et l'administration.

Ainsi :

- Le Ministère encourage la création, en chaque université, d'une cellule de relations internationales, ou, au minimum, la désignation d'un responsable auprès des présidents, qui contribue à installer progressivement le réseau d'échanges d'information souhaité. A l'heure actuelle 17 cellules ont bénéficié d'une aide financière de démarrage.

- Le Ministère procède périodiquement à plusieurs séries d'équêtes. Menées en liaison avec des groupes de travail ad hoc constituées par des responsables universitaires, certaines sont spécifiques et limitées géographiquement. Tel est le cas, régulièrement, pour l'élaboration des bilans d'échange avec l'Espagne, la Pologne,

l'Algérie, etc... En 1979, a été lancée une enquête globale auprès de tous les établissements, concernant la totalité de leur activité. Cette enquête est en cours d'exploitation.

- Un bulletin consacré aux Relations Universitaires Internationales vient d'être édité pour la première fois par le Ministère. Il contribuera, par son ouverture à toute information ou suggestion des responsables universitaires, à enrichir l'information réciproque.

II - Encourager le développement des accords interuniversitaires.

Elément essentiel d'une politique structurée de relations internationales, la formule des accords interuniversitaires continue à se développer :

De 142 en mars 1975, leur nombre est passé à 724 en avril 1979, dont :

| | |
|-------------------|-----|
| Afrique | 219 |
| Amérique centrale | 9 |
| - du Nord | 183 |
| - du Sud | 24 |
| Asie | 64 |
| Europe de l'Est | 105 |
| - de l'Ouest | 118 |
| Océanie | 2 |

L'analyse détaillée de la place des accords inter-établissements dans le total des échanges recensés dans l'enquête menée par la délégation devrait mettre en évidence leur importance comme mode d'action de système universitaire, particulièrement pour les pays en voie de développement, en complément ou dans le cadre des programmes d'action gouvernementaux.

Les encouragements du Ministère pour promouvoir des liens directs entre établissements ont donc été efficaces. Dans le soutien financier qu'il apporte à ces accords (100 accords soutenus en 1978), le Ministère des Universités s'attache à retenir de façon préférentielle les actions :

- qui répondent aux priorités de la politique internationale et de la politique scientifique, soit :

- Aide au développement, par les actions de formation de formateurs, et cadres de haut niveau techniques ou économiques, ou par les actions d'expertise et de recherche adaptées au transfert technologique.

- Enrichissement de l'innovation interne (par exemple, développement des maîtrises de langues étrangères appliquées, des sciences du développement, des thèmes de recherche nécessitant une ouverture sur l'étranger (en gestion, médecine, pharmacologie, écologie, technologie).

- qui répondent à certaines modalités de fonctionnement :

continuité des échanges et des actions, existence de projets communs de recherche, présence d'équipes scientifiques responsables, etc...

III – Promouvoir des formes d'actions concertées.

Ces actions procèdent de modes d'organisation associant étroitement les ministères et des autorités universitaires français à la réalisation de programmes cohérents définis en commun avec le pays partenaire. Ce type d'actions, déjà entrepris et poursuivi pour le développement des échanges franco-polonais et franco-algériens, peut aboutir à des procédures de projets intégrés : tel est le cas de la procédure franco-espagnole, qui connaît sa troisième année d'existence, et de la procédure franco-québécoise ; il peut également être adapté à un programme très spécifique, tel est le cas de la procédure franco-brésilienne.

L'intégration de nombreux accords dans le cadre des accords culturels signés par le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de la Coopération est en effet un objectif poursuivi en commun avec ces ministères.

L'ensemble des échanges interuniversitaires entre les établissements français et les établissements étrangers peut faire ainsi, dans chaque cas, l'objet d'une évaluation commune et de définition concertée des priorités à développer, adaptées aux contextes bilatéraux différents : priorités scientifiques précisées avec la Pologne, soutien aux créations d'enseignement de haut niveau pour les établissements algériens ; définition d'une centaine de projets communs avec le Québec, et de 56 projets avec l'Espagne ; conclusion de 16 accords interuniversitaires entre les établissements français et les universités brésiliennes du NORDESTE, suivant un accord gouvernemental qui définit la participation de la France au programme prioritaire de développement de ces universités fédérales.

Le développement de ces actions concertées contribue ainsi à rationaliser les échanges internationaux en organisant la participation du milieu universitaire sans contrevenir aux principes d'autonomie et de libre choix des établissements quant à leurs propres actions.

IV – Participer à l'aide au développement

Aspect spécifique de la coopération des établissements français au développement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des pays en voie de développement, l'action du milieu universitaire français est riche d'une longue et fertile tradition de coopération. Celle-ci revêt des formes diverses, et en général conjointement assurées dans le cadre d'une planification générale de développement : missions d'expertise, participation à l'étude et à la réalisation d'établissements nouveaux, formation de leurs cadres, assistance à la mise en place des enseignements et recherches accueil étudiants et chercheurs en formation en France,

Le Ministère des Universités continue de participer activement au développement des systèmes universitaires des pays francophones du Maghreb et surtout d'Afrique Noire.

L'expérience française de coopération technique est maintenant demandée de plus en plus, par des pays non francophones (Moyen-Orient, Amérique latine, Afrique anglophone). Ces nouveaux champs d'action sont riches d'avenir au regard des « exportations intellectuelles » que notre pays entend développer.

V - Faciliter la mobilité et les échanges scientifiques

En toile de fond des opérations internationales qui viennent d'être invoquées, le Ministère des Universités a le souci constant de faciliter les échanges des universitaires français avec la communauté scientifique internationale. Trois illustrations peuvent en être données :

- sur le plan réglementaire, les récents décrets du 2 mars et du 8 mars 1978 ont amélioré les conditions de départ à l'étranger (position de délégation) des enseignants français et les conditions d'accueil des professeurs étrangers associés ou invités en France. Les délégations d'enseignants pour six mois ou pour un an permettront en particulier, lorsque ses conditions d'application auront été pleinement précisées, d'améliorer sensiblement notre dispositif de coopération universitaire.

De même, sont à l'étude des mesures permettant d'inciter les enseignants français à effectuer une partie de leur carrière à l'étranger.

- Un soutien spécifique est apporté à de nombreux colloques, congrès et stages scientifiques organisés en France et se déroulant en langue française. Le Ministère subventionne également un certain nombre d'associations scientifiques conduisant des activités internationales. Ce soutien peut éventuellement aller jusqu'à la création de structures spécialisées : ainsi la mise en place, à l'initiative du Ministère des Universités, du Centre international de mathématiques pures et appliquées, placé sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O.

- Enfin, le Ministère des Universités participe régulièrement aux travaux des instances multilatérales (U.N.E.S.C.O., Conseil de l'Europe, Communauté économique européenne, etc...) et aux programmes destinés à favoriser la mobilité scientifique internationale.

2°) *La rénovation du Muséum national d'histoire naturelle*

La réponse à la question N° 26 de la Commission des Finances du Sénat, dans le cadre de la préparation de la loi de Finances pour 1979, a donné lieu à un bilan complet de l'effort de rénovation et de modernisation entrepris en faveur du Muséum National d'Histoire Naturelle et des besoins restant à satisfaire.

Depuis lors l'évolution de ce programme de rénovation a été le suivant :

1°) Restauration de la grande galerie de Zoologie et création d'une zoothèque souterraine :

a) Zoothèque

Le financement, mis en place en 1978, de la rémunération des concepteurs chargés des études et de la maîtrise d'œuvre de la Zoothèque (1,53 MF), a été complété en mai 1979 par celui de la rémunération d'un bureau spécialisé de contrôle technique (0,09 MF).

L'opération est inscrite en travaux à la programmation 1979, au titre de l'enveloppe recherche.

L'instruction technique et administrative de cette opération est maintenant très avancée et le lancement de l'appel d'offres préalable à la passation du marché de travaux est prévu en 1979. Montant actualisé : 22,55 environ.

b) Rénovation de la Grande Galerie de Zoologie

Un crédit d'études (ingénierie) figure à la programmation 1979 pour 4 MF.

D'après l'appel d'offres spécial d'ores et déjà établi concernant cette opération, elle porterait sur un montant de travaux pouvant être estimé à 55 MF en valeur septembre 1979, dont 22 MF au titre d'une première tranche fonctionnelle.

2°) Restauration des autres bâtiments

Ont été financées depuis le bilan évoqué ci-dessus les opérations suivantes :

- à la fin de 1978, des travaux complémentaires de réfection des installations de gaz (0,48 MF),

- en 1979 :

- l'actualisation de l'aménagement des locaux des laboratoires de zoologie des vers et de minéralogie 1,02 MF
(qui s'ajoutent aux 6,10 MF financés en 1978) ;

- la rénovation des installations de chauffage de serres 1,27 MF

- l'achèvement de la restauration des serres exotiques 3,04 MF.

Vont être financées également en 1979 :

- la 2^e tranche de reconstruction des volières des rapaces 3,12 MF

- de grosses réparations concernant la ménagerie 1,40 MF.

3°) Subventions allouées à des organisations estudiantines.

a) Evolution des crédits budgétaires :

1974 - 205 000 F

1975 - 713 915 F

1976 - 466 585 F

1977 - 358 500 F

1978 - 371 000 F

b) Bénéficiaires en 1978

| | |
|--|----------|
| Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes (Cotravaux) . | 20 000 F |
| Association d'information et de réflexion sur l'avenir professionnel des étudiants (AIRAPE)..... | 70 000 F |
| Association des Jeunes pour le premier emploi | 50 000 F |
| Association Nationale des Etudiants en Médecine de France | 15 000 F |
| Association Nationale des Etudiants en pharmacie de France | 8 000 F |

| | |
|--|-----------------|
| Association protestante de liaison interuniversitaire (APLI)..... | 1 500 F |
| Comité de liaison des étudiants de France (CLEF) | 118 000 F |
| Comité pour un syndicat des étudiants de France (COSEF) | 10 000 F |
| Fédération des résidences universitaires de France (FRUF) | 20 000 F |
| Fédération Nationale des associations d'élèves en grandes écoles (FNAGE) ... | ... 20 000 F |
| Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales | <u>25 000 F</u> |
| | 371 000 F |